



ORGANISATION
MONDIALE
DU COMMERCE

WT/ACC/28

2 décembre 2016

ACCESSIONS À L'OMC

RAPPORT ANNUEL 2016 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL	4
II.	FAITS NOUVEAUX INTERVENUS EN 2016.....	6
1.	GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION: APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS	6
2.	PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL.....	6
3.	TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'ACCESSION	7
4.	ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION	7
5.	PANOPLIE D'OUTILS POUR LA TRANSPARENCE DES ACCESSIONS (ATTB)	10
III.	ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DANS LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION.....	11
IV.	ACCESSIONS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS	14
V.	MODÈLE D'ACCESSION À L'OMC POUR LES RÉFORMES STRUCTURELLES ET LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE	16
1.	INTRODUCTION	16
2.	L'ACQUIS EN MATIÈRE D'ACCESSION À L'OMC: MODÈLE POUR DES RÉFORMES STRUCTURELLES CONFORMES AUX RÈGLES DE L'OMC	16
3.	ACCESSIONS À L'OMC: CONTRIBUTIONS AUX RÉFORMES STRUCTURELLES ET À LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE.....	19
4.	PROGRAMME DE RÉFORMES STRUCTURELLES POUR LES ACCESSIONS RESTANTES	21
VI.	SOUTIEN DE L'OMC APRÈS L'ACCESSION	23
VII.	RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX DES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII	24
VIII.	CONCLUSIONS – PERSPECTIVES POUR 2017	28
	ANNEXE 1 – INDICATEURS DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA DIVISION DES ACCESSIONS POUR L'ANNÉE CIVILE 2016	29
	ANNEXE 2 – ACCESSIONS NÉGOCIÉES AU TITRE DE L'ARTICLE XII	30
	ANNEXE 3 – PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION À L'OMC	31
	ANNEXE 4 – DURÉE DES ACCESSIONS MENÉES À TERME	32
	ANNEXE 5 – SECTION VII – DONNÉES RELATIVES AUX RÉSULTATS ÉCONOMIQUES.....	33
	ANNEXE 6 – GESTION DES ACCESSIONS	34

I. INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL



1. J'ai le plaisir de présenter le huitième rapport annuel sur les accessions à l'OMC. En 2016, les Membres ont continué de soutenir les accessions à l'OMC en vue de parvenir à l'universalité comme priorité stratégique de l'Organisation. Avec les accessions du Libéria et de l'Afghanistan en juillet, le nombre de Membres de l'OMC est passé de 162 à 164. En ce qui concerne les accessions en cours, outre l'activation de plusieurs nouvelles accessions, l'année a été marquée par la réactivation d'un certain nombre de processus d'accession après des périodes d'inactivité, ce qui a préparé le terrain pour un engagement intensif sur le fond en 2017 dans le cadre des négociations prévues à l'article XII. Par ailleurs, pour rester en phase avec l'évolution des normes d'ouverture et de transparence dans les négociations commerciales, le Secrétariat a lancé le Portail d'information sur les accessions (AIP), qui offre un accès amélioré aux documents et données concernant l'accession à l'OMC.

2. Les accessions du Libéria et de l'Afghanistan ont été scellées à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue en décembre 2015 à Nairobi (Kenya). Associée à l'adoption des décisions formant le "paquet de Nairobi", l'accession de ces deux pays a envoyé à la communauté internationale un puissant signal quant à la capacité de l'OMC d'obtenir des résultats capables de débloquent le potentiel de croissance et de développement des économies vulnérables. Non seulement ces deux accessions ont conféré une dynamique positive à la Conférence et à ses résultats livrables, mais elles ont souligné le rôle que l'Organisation peut jouer en répondant aux besoins des PMA après les conflits et en leur permettant de s'intégrer dans l'économie mondiale. Au cours de l'année considérée, les deux processus d'accession de PMA qui se sont achevés ont notamment offert au Secrétariat une excellente occasion de perfectionner son approche du soutien après l'accession et de faire en sorte que les avantages des réformes liées à l'accession se concrétisent dès le premier jour de celle-ci. Le soutien de l'OMC pour la mise en œuvre après l'accession et la formation qui l'accompagne ont essentiellement pour but d'aider les nouveaux Membres à se préparer à participer aux travaux courants de l'Organisation. Les résultats de cette nouvelle approche ont

été concrets et positifs pour le Libéria et l'Afghanistan, comme en témoignent l'achèvement dans les délais des procédures de ratification intérieure de leur protocole d'accession (et de l'Accord sur la facilitation des échanges dans le cas de l'Afghanistan), la présentation d'un ensemble complet de notifications initiales dans le premier mois suivant l'accession et le soutien spécifique et important reçu des partenaires de développement pour la période suivant l'accession. En tant que Directeur général, je réaffirme l'importance critique du soutien après l'accession, en particulier pour les PMA, car l'Organisation continue d'accorder la priorité à l'accession de ces pays.

3. Au moment de la publication du présent rapport annuel, il y a 19 accessions en cours à l'OMC¹. En 2016, des progrès techniques sur le fond ont été enregistrés pour plusieurs accessions, ouvrant la voie à de nouveaux progrès en 2017. Le processus d'accession de la Bosnie-Herzégovine a atteint ses derniers stades avec l'achèvement des travaux législatifs, mais un certain nombre de négociations bilatérales sur l'accès au marché doivent encore se conclure avant que cette accession puisse être finalisée. Des progrès notables ont également été enregistrés au sujet de deux accessions de PMA. Le Groupe de travail de l'accession de l'Union des Comores a terminé un examen initial de fond du régime commercial comorien à sa première réunion, ce qui permettra d'aborder la phase de négociation en 2017. L'accession du Soudan a redémarré après 12 années d'inactivité, et une réunion du Groupe de travail sera convoquée prochainement sur la base d'un ensemble actualisé de contributions techniques. À l'approche de la fin de l'année 2016, ces deux accessions de PMA sont entrées dans la phase décisive, soutenues par un engagement politique de haut niveau des gouvernements de ces pays. À cet égard, j'ai le plaisir de constater l'engagement constructif de toutes les parties dans la recherche des moyens d'accélérer les accessions de PMA. Cet effort repose sur l'expérience de l'accession du Libéria, qui a montré que l'accession pouvait être rapide lorsque tous les éléments essentiels étaient en place sur le plan à la fois politique et technique.

4. L'année 2016 a également été marquée par la réactivation de plusieurs dossiers d'accession. S'appuyant sur les accessions de la Fédération de Russie (2012) et du Kazakhstan (2015), l'accession du Bélarus est en cours de redémarrage comme "dernier chapitre" de l'accession de l'Union économique eurasiatique. Une base technique est également en cours d'élaboration pour la reprise de l'accession du Liban. Les travaux techniques sur l'accession de l'Iran, la plus grande économie extérieure au système commercial multilatéral, pourraient être engagés sur la base des contributions actualisées que Téhéran doit présenter pour les négociations. En outre, des échanges

¹ Il s'agit des pays suivants: Algérie, Andorre, Azerbaïdjan, Bahamas, Bélarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Comores, Éthiopie, Guinée équatoriale, Iran, Iraq, Libye, Ouzbékistan, République arabe syrienne, République libanaise, Sao Tomé-et-Principe, Serbie et Soudan.

techniques ont lieu régulièrement sur l'accession de l'Azerbaïdjan. Même s'il est clair que des progrès peuvent être accomplis sur le fond dans tous ces processus, l'engagement soutenu des gouvernements accédants, dans le domaine législatif aussi bien que dans celui des négociations, sera essentiel pour que ces accessions passent à une phase avancée en 2017.

5. Cette année s'achève sur deux demandes d'accession à l'OMC: celle de la Somalie et celle du Timor-Leste. Ces nouvelles manifestations d'intérêt pour l'accession à l'Organisation expriment la confiance qu'ont les États sortant d'un conflit dans le fait que le processus d'accession leur permettra de se développer et de construire ou reconstruire leur économie. Ces demandes seront examinées par les Membres de l'OMC à la dernière réunion du Conseil général en 2016 en vue d'une décision formelle sur l'établissement de groupes de travail.

6. Chaque rapport annuel est centré sur un thème. Cette année, alors que l'économie mondiale reste marquée par une croissance faible et par des incertitudes, j'ai choisi comme sujet la réforme structurelle et les accessions à l'OMC. La réforme est l'une des principales raisons de s'engager dans un processus d'accession pour les 55 candidats qui ont exprimé le souhait de rejoindre l'Organisation au moyen du processus prévu à l'article XII depuis qu'elle a été instituée en 1995. Les données empiriques tendent à montrer que l'accession à l'OMC, dont le processus entraîne normalement des réformes intérieures, a eu un effet global positif sur les résultats économiques des 36 Membres relevant de l'article XII. On constate également que le processus d'accession a eu un effet positif sur la structure de la plupart des économies de ces Membres, qui sont devenues plus diversifiées après l'accession, puisque plus de la moitié des Membres relevant de l'article XII ont vu croître le nombre de leurs produits exportés après avoir accédé à l'OMC. En ce qui concerne les accessions restantes, qui comprennent un grand nombre d'économies exportant une gamme étroite de produits, le programme de réforme structurelle restera un moyen critique, voire déterminant, de stimuler la diversification économique, d'accroître la compétitivité, de développer le secteur privé et d'améliorer l'environnement économique et la gouvernance – dans le cadre des objectifs globaux d'accélération de la croissance et de création d'emplois.

7. Cette année, des mesures spécifiques ont été prises pour accroître la transparence. Afin d'offrir un meilleur service aux Membres de l'OMC, le Secrétariat a continué d'améliorer ses plates-formes électroniques, en lançant en juillet le Portail d'information sur les accessions (AIP). Les réunions mensuelles du Groupe informel des accessions (GIA) et le cycle annuel des activités de sensibilisation auprès des groupes régionaux de l'OMC restent des plates-formes importantes pour les échanges d'informations entre les Membres et le Secrétariat sur des processus d'accession qui évoluent rapidement. La conception du Bulletin d'information sur les accessions a été revue en 2016 et la

diffusion a été élargie, y compris au moyen des médias sociaux de l'OMC. Cette année, nous avons maintenu l'Asie centrale comme région d'intervention prioritaire. Le premier Forum de l'OMC sur la politique commerciale s'est tenu à Ashgabat (Turkménistan). À cette occasion, les Membres – anciens et nouveaux – et les pays de la région qui n'ont pas encore rejoint l'Organisation ont débattu du rôle du système commercial multilatéral, et en particulier de l'accession à l'OMC et de l'Accord sur la facilitation des échanges, dans la promotion de l'intégration régionale.

8. Je suis reconnaissant du soutien précieux qui a été fourni dans le domaine de l'assistance technique liée à l'accession et du soutien après l'accession par une série de Membres, parmi lesquels la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Japon et l'Union européenne (et ses États membres, comme la Suède). Le partenariat a été renforcé entre l'OMC et le Cadre intégré renforcé et ses principaux partenaires, parmi lesquels la Banque mondiale, le Centre du commerce international, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Fonds monétaire international, sur la base de contributions complémentaires destinées à répondre aux besoins spécifiques des PMA pendant et après l'accession. Le Secrétariat a également bénéficié de la collaboration et des compétences de ses partenaires régionaux, parmi lesquels la Banque asiatique de développement, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU et les Commissions économiques de l'ONU pour l'Afrique et l'Europe. En outre, le Programme de la Chine pour les pays les moins avancés et les accessions ("Programme de la Chine") continue d'apporter une contribution distincte et précieuse à l'accession des PMA; cette année, un soutien spécifique a été accordé pour les accessions des Comores et du Soudan et pour la période postérieure à l'accession de l'Afghanistan et du Libéria. La prochaine table ronde de la Chine, qui sera la cinquième, est prévue pour le mois de mars 2017 au Cambodge, l'un des premiers PMA à avoir rejoint l'Organisation en 2004.

9. L'année 2016 a été une bonne année pour les accessions à l'OMC. La famille de l'OMC s'est agrandie, et la communauté des pays accédants s'élargit avec de nouvelles candidatures. Des progrès techniques ont été accomplis concernant plusieurs accessions, de façon à permettre de nouvelles avancées sur le fond en 2017, année qui sera, je l'espère, tout aussi remplie et néanmoins fructueuse pour les accessions à l'OMC. Les dossiers d'accession resteront un domaine prioritaire pour moi en tant que Directeur général, puisque l'Organisation s'efforce d'atteindre l'objectif stratégique de l'universalité sur la base de ses principes fondamentaux que sont l'inclusion, l'ouverture et la non-discrimination. J'attends avec intérêt de travailler en étroite concertation avec les gouvernements accédants et les Membres, afin que nous soyons en mesure d'obtenir en 2017, année de conférence ministérielle pour l'OMC, des résultats fondamentaux pour l'Organisation, y compris dans le domaine de l'accession des PMA.

II. FAITS NOUVEAUX INTERVENUS EN 2016

1. GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION: APERÇU GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

10. Au début de l'année, dix-neuf (19) gouvernements accédants étaient en voie d'accèsion à l'OMC. Ces négociations étaient gérées par une combinaison de réunions multilatérales, plurilatérales et bilatérales formelles et/ou informelles (voir l'annexe 1). Pendant l'année considérée:

- deux (2) réunions formelles de groupes de travail ont eu lieu pour l'accèsion de l'Azerbaïdjan (une² réunion) et des Comores (une³ réunion);
- une (1) réunion plurilatérale a été consacrée à des questions techniques spécifiques dans le domaine de l'agriculture⁴ en ce qui concerne l'accèsion de l'Azerbaïdjan. Elle était présidée par le responsable de la Division des accèsions.

11. En 2016, les progrès accomplis par les groupes de travail de l'accèsion ont été consignés dans des documents, comme suit:

- des projets de rapport ont été révisés par le Secrétariat pour deux groupes de travail: Bosnie-Herzégovine (une révision) et Azerbaïdjan (une révision).

2. PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL

12. En 2016, plusieurs changements sont intervenus dans la liste des Présidents des groupes de travail de l'accèsion, à savoir dans l'ordre chronologique:

- S.E. M. Rajmund Kiss (Hongrie) a pris la présidence du Groupe de travail de l'accèsion de la Bosnie-Herzégovine en décembre 2015, à la suite du départ à la retraite de S.E. M. István Major (Hongrie);
- S.E. M. Walter Werner (Allemagne) a pris la présidence du Groupe de travail de l'accèsion de l'Azerbaïdjan en mars 2016, à la suite du départ à la retraite de S.E. M. Walter Lewalter (Allemagne);
- M. Ryosuke Kuwana (Japon) a été nommé Président du Groupe de travail de l'accèsion du Soudan en juillet 2016;
- S.E. M. Gustavo Miguel Vanerio Balbela (Uruguay) a pris la présidence du Groupe de travail de l'accèsion de l'Algérie en octobre 2016, à la suite du départ de S.E. M. Alberto D'Alotto (Argentine);
- le poste de Président du Groupe de travail de l'accèsion du Bélarus est devenu vacant à la suite du départ de S.E. M. Haluk Ilıcak (Turquie). Des consultations sont actuellement menées avec les Membres pour désigner le nouveau Président du Groupe de travail.



Présidents des Groupes de travail: S.E.M. Rajmund Kiss (Hongrie), S.E.M. Walter Werner (Allemagne) et M. Ryosuke Kuwana (Japon)

13. À l'heure actuelle, huit des Présidents sont en poste à Genève. Six postes de Président de groupe de travail de l'accèsion sont vacants (voir l'annexe 3). Ces vacances concernent, entre autres, des accèsions qui en sont aux premiers stades et pour lesquelles il n'existe encore aucune base de travail documentaire.

14. En 2016, les Présidents des groupes de travail sont restés activement engagés. Ils ont tenu des consultations avec les Membres et les gouvernements accédants selon différentes formes et configurations et ont mené des activités de sensibilisation pour mieux faire comprendre les questions techniques et les questions de politique qui se rapportent aux accèsions à l'OMC. Leur engagement actif a fait avancer les processus d'accèsion, y compris grâce à des missions dans les pays.

15. Le Président du Groupe de travail de l'accèsion du Liban, M. Jean-Paul Thuillier (France), accompagné du Directeur de la Division des accèsions et du Secrétaire du Groupe de travail, a mené une mission à Beyrouth les 9 et 10 mars, à l'invitation du gouvernement. Cette mission avait trois objectifs: i) faire le point sur l'accèsion du Liban pour évaluer le niveau d'engagement et les capacités techniques du gouvernement et évaluer le soutien existant dans l'économie au sens large pour reprendre et faire avancer le processus d'accèsion; ii) préciser avec le gouvernement la teneur des travaux techniques nécessaires; et iii) convenir des prochaines étapes sur le plan pratique, suivant une feuille de route pour l'accèsion. Il y avait au programme de la mission des rencontres avec: i) S.E. M. Tammam Salam, Premier Ministre, et le Cabinet des ministres; et ii) le Parlement. Au cours des réunions et des consultations, la nécessité pressante de reprendre et de conclure le processus d'accèsion du Liban a été soulignée.

²La treizième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 22 juillet 2016.

³La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 2 décembre 2016.

⁴Cette réunion s'est tenue le 21 juillet 2016, dans le cadre de l'accèsion de l'Azerbaïdjan.

16. Le Président du Groupe de travail de l'accession de la Bosnie-Herzégovine, S.E. M. Rajmund Kiss (Hongrie), accompagné du Directeur de la Division des accessions et du Secrétaire du Groupe de travail, a mené une mission à Sarajevo du 20 au 22 juin, à l'invitation du gouvernement. Les objectifs de cette mission étaient les suivants: i) faire le point sur les progrès enregistrés; ii) passer en revue les questions en suspens; et iii) souligner, pour les autorités à Sarajevo, l'importance d'une décision rapide de conclure l'accession de la Bosnie-Herzégovine. La délégation de l'OMC a rencontré le Président, S.E. M. Bakir Izetbegović, ainsi que S.E. M. Denis Zvizdić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, les Présidents des chambres de l'Assemblée parlementaire et d'autres hauts fonctionnaires et parties prenantes.

17. Dans le respect des obligations de transparence systémique, les Présidents des groupes de travail ont fait rapport aux Membres sur l'avancement des travaux dans leur groupe de travail, y compris les résultats de leurs missions, aux réunions du Groupe informel des accessions (GIA)⁵.

3. TRANSPARENCE DU PROCESSUS D'ACCESSION

18. La transparence et la prévisibilité du processus d'accession restent des priorités essentielles pour le Directeur général et les Membres de l'OMC. En 2016, les mesures de transparence prises depuis 2010 ont continué d'être appliquées et renforcées.

i. Groupe informel des accessions (GIA)

19. Le Groupe informel des accessions (GIA) s'est réuni à dix reprises en 2016. Ses consultations ont porté sur les questions suivantes: i) échange d'informations sur les accessions; ii) rapports du Secrétariat sur l'évolution technique des processus d'accession; iii) rapports des Présidents des groupes de travail; iv) planification des réunions sur l'accession et des activités connexes sur la base du calendrier évolutif des réunions sur l'accession proposé par le Secrétariat; et v) réponse aux préoccupations spécifiques soulevées par les Membres et les gouvernements accédants.

ii. Bulletin d'information sur les accessions à l'OMC

En 2016, le Secrétariat a établi dix Bulletins d'information sur les accessions à l'OMC. Le Bulletin a réalisé son objectif, qui consiste à assurer la transparence dans les questions liées aux accessions, à rendre compte des réunions

mensuelles du GIA et à renforcer la communication avec les gouvernements accédants, les Présidents, les Membres et, plus largement, les spécialistes de la politique commerciale dans le monde. Sa conception a été revue afin qu'il soit plus facile à lire. Le nombre d'abonnés en 2016 était de 721, à l'exclusion du Secrétariat.

iii. Dialogue annuel avec les groupes régionaux à l'OMC en 2016

21. Dans le cadre du dialogue annuel de 2016 avec les groupes régionaux, une réunion d'information destinée aux PMA a été organisée lors de la soixante dix-neuvième session du Sous-Comité des PMA tenue le 19 octobre. Le dialogue annuel sur les accessions a eu lieu avec le GRULAC le 21 novembre, avec le Groupe africain le 22 novembre, avec le Groupe arabe de l'OMC le 25 novembre et avec le Groupe informel des pays en développement le 28 novembre. L'objectif de ce dialogue est de renforcer les canaux de communication avec les Membres aussi bien qu'avec les gouvernements accédants par l'intermédiaire des groupes régionaux de l'OMC. Les réunions d'information constituent un moyen d'échanger des informations propres à la région sur les accessions à l'OMC et de répondre aux préoccupations des Membres et des gouvernements accédants au sujet des accessions. Elles renforcent la collaboration entre les Membres, les gouvernements accédants et le Secrétariat.



Cycle des réunions d'information à l'intention du Groupe africain et du Groupe informel des pays en développement – 22 et 28 novembre 2016

4. ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION

22. L'un des quatre objectifs fondamentaux du Plan biennal d'assistance technique et de formation de l'OMC pour 2016-2017 est l'aide aux gouvernements accédants. Dans le Plan, une attention prioritaire est accordée aux PMA accédants⁶. Dans le Plan, une attention prioritaire est accordée aux PMA accédants.

⁶ WT/COMTD/W/211.

⁵ Le Président du Groupe de travail de l'accession de la Bosnie-Herzégovine, S.E. M. Rajmund Kiss (Hongrie), a fait rapport au GIA les 28 janvier, 26 février et 30 juin. Le Président du Groupe de travail de l'accession du Liban, M. Jean-Paul Thuillier (France), a fait rapport au GIA le 24 mars. Le Président du Groupe de travail de l'accession des Comores, S.E. M. Luis Enrique Chávez Basagoitia (Pérou), et le Président du Groupe de travail de l'accession du Soudan, M. Ryosuke Kuwana (Japon), ont fait rapport au GIA le 31 octobre.

23. Traditionnellement, l'assistance technique et le renforcement des capacités liés à l'accession sont axés sur la formation des fonctionnaires gouvernementaux. Mais ils incluent aussi des activités de sensibilisation à l'intention des parlementaires, du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et des médias.

24. Pendant la période considérée, les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été les suivantes: i) séminaires nationaux; ii) séances sur les accessions durant les cours avancés de politique commerciale, les cours régionaux et les cours d'introduction à l'intention des PMA; iii) ateliers; iv) missions techniques; v) création ou renforcement de centres de référence de l'OMC; vi) apprentissage en ligne; vii) dialogue avec les groupes de Membres à l'OMC; et viii) participation à des conférences.

25. Cette année, le Secrétariat a innové en organisant la toute première formation spécifique sur l'après-accession pour le Libéria et l'Afghanistan, les deux PMA ayant accédé le plus récemment, avant qu'ils deviennent officiellement Membres de l'OMC. L'Atelier national sur l'après-accession pour le Libéria (27-29 juin) et le Dialogue sur les politiques concernant l'après-accession pour l'Afghanistan (11-15 juillet) se sont tenus en préparation de l'accession officielle de ces pays les 14 et 29 juillet, respectivement. Ces deux activités portaient sur la mise en œuvre des engagements pris spécifiquement dans le cadre de l'accession par les deux futurs Membres, y compris l'élaboration de leurs notifications initiales. Outre les activités relatives à l'après-accession destinée à des pays en particulier, l'OMC a organisé un forum de haut niveau sur l'après-accession qui s'est tenu le 19 juillet à Nairobi (Kenya) en marge de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XIV); à cette occasion, les Ministres du commerce du Libéria et de l'Afghanistan ont fait part aux Membres de leur vision et de leur stratégie et ont communiqué aux partenaires de développement leurs besoins pour l'après-accession (voir la section VI, "Soutien de l'OMC après l'accession").



*Atelier national sur l'après-accession pour le Libéria —
Monrovia (Libéria), 27-29 juin 2016*

*Dialogue sur les politiques concernant l'après-accession pour l'Afghanistan —
Bangkok (Thaïlande), 11-15 juillet 2016*

26. Le Secrétariat a organisé son premier Forum sur la politique commerciale destiné à la région de l'Asie centrale, qui s'est tenu à Ashgabat (Turkménistan) du 11 au 13 mai, en partenariat avec la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU). Le premier Forum sur la politique commerciale pour l'Asie centrale et le système commercial multilatéral était consacré aux deux thèmes du programme de politique commerciale de la région: i) l'accession à l'OMC et les réformes intérieures connexes; et ii) l'intégration régionale, y compris la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. À la conclusion du forum, les participants de la région et des pays voisins ont adopté la Déclaration d'Ashgabat⁷. Le document final énonçait aussi un cadre pour le maintien du dialogue de l'OMC avec la région, y compris la mise en place d'un "réseau de négociateurs en chef de l'Asie centrale".



*Forum sur la politique commerciale à Ashgabat — Réunion avec
M. Shamyat Mustapayev, Vice-Ministre de l'économie et du
développement — 11-13 mai 2016*

27. Du 28 novembre au 2 décembre, le Secrétariat a organisé le cours sur le commerce des services pour les gouvernements accédants. Parmi les participants figuraient 27 fonctionnaires de 14 gouvernements (gouvernements accédants et gouvernements candidats à l'accession). Les objectifs de ce cours étaient les suivants: i) examiner les principales étapes du processus d'accession en relation avec le commerce des services; ii) dispenser une formation approfondie sur tous les aspects du commerce des services en rapport avec les accessions, l'accent étant mis sur l'établissement des listes, la classification et les questions de mise en œuvre dans les principaux sous-secteurs; iii) permettre de mieux comprendre les objectifs de négociation des autres Membres de l'OMC participant aux négociations en vue de l'accession; et iv) établir une base pour l'échange de vues avec les négociateurs chargés des services dans le cadre des accessions récemment achevées.

⁷ Document WT/ACC/26.

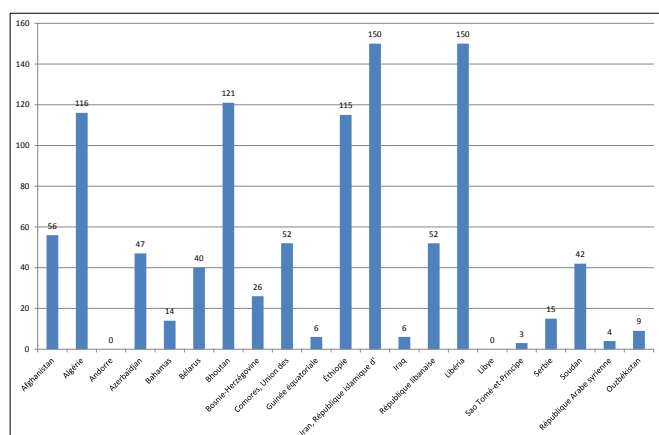
28. En 2016, la Division des accessions a participé à l'exécution de 24 activités d'assistance technique qu'elle avait organisées, y compris les activités susmentionnées. Les pays bénéficiaires étaient tous les gouvernements accédants et plusieurs Membres. Plus spécifiquement, une assistance technique sur mesure a été apportée au Bhoutan, à la Bosnie-Herzégovine, au Liban et au Soudan. En outre, en réponse aux demandes spécifiques du Turkménistan et du Timor-Leste, qui n'avaient pas de statut dans l'Organisation mais avaient exprimé respectivement le souhait de demander le statut d'observateur auprès de l'OMC et le souhait d'accéder à l'OMC, la Division des accessions a effectué des missions techniques pour aider ces pays dans leur processus de demande.



Mission à Sarajevo – Réunion avec le Président Izetbegović 21 juin 2016

29. En 2016, dans le cadre des activités générales d'assistance technique et de renforcement des capacités, les gouvernements accédants ont été invités à participer à plus d'une centaine d'activités d'assistance technique de l'OMC⁸. Le graphique 1 ci-dessous indique le nombre de représentants de gouvernements accédants ayant pris part à des activités d'assistance technique dans le courant de 2016⁹.

Graphique 1 – Nombre de participants des gouvernements accédants aux activités d'assistance technique de l'OMC – 2016



⁸ Sao Tomé-et-Principe fait actuellement l'objet d'arrangements administratifs de la catégorie III. Il n'a donc pas accès aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités offertes par le Secrétariat.

⁹ Source des données: Base de données ATLC de l'OMC. L'Afghanistan et le Libéria figurent dans le graphique 1, car la date de leur accession, respectivement le 29 juillet et le 14 juillet 2016, s'inscrit dans le champ du graphique.

30. Des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités liés à l'accession ont également été offertes par d'autres institutions, souvent en partenariat avec des Membres de l'OMC. Le Secrétariat continue de collaborer au sein d'un partenariat solide et efficace avec le Cadre intégré renforcé (CIR), le Centre du commerce international (ITC), le Conseil national du commerce de la Suède (SNBT), la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU et la Banque mondiale. La coordination des activités a donné des résultats positifs.

31. En 2016, le CIR a dispensé un soutien sur le plan technique et en matière de renforcement des capacités pour les accessions du Libéria et de l'Afghanistan. Il a soutenu le Libéria en finançant des experts techniques au Ministère du commerce et de l'industrie et a joué un rôle de plaidoyer en encourageant les partenaires à contribuer au programme de soutien après l'accession. Pour l'Afghanistan, bien que l'EDIC de 2012 traite certaines questions liées à l'accession, le CIR concentrera son soutien sur les besoins de l'après-accession, avec la mise en œuvre d'un projet de renforcement des capacités institutionnelles destiné à renforcer les arrangements nationaux de mise en œuvre. Dans ce contexte, il faut noter que le Secrétariat exécutif du CIR a participé pour la première fois à une activité de l'OMC sur l'après-accession pour l'Afghanistan, qui s'est déroulée en juillet, en partenariat avec la CESAP. Le CIR a également continué à soutenir les processus d'accession à l'OMC du Bhoutan, des Comores, de l'Éthiopie, de la Guinée équatoriale, de Sao Tomé-et-Principe et du Soudan, conformément aux demandes spécifiques des pays.

i. Programme de la Chine pour les PMA et les accessions

32. Le Programme de la Chine pour les PMA et les accessions (ci-après "Programme de la Chine") a été établi par le gouvernement chinois en concertation avec l'OMC le 14 juillet 2011. Il a été renouvelé et étendu une cinquième fois par la Chine le 14 décembre 2015, avec une contribution de 500 000 dollars EU.



Cérémonie de signature pour l'extension du "Programme de la Chine" - 14 décembre 2015, Nairobi, Kenya

33. Ce programme vise à renforcer la participation des PMA à l'OMC et à aider les PMA à accéder à l'Organisation. C'est un programme axé spécifiquement sur les accessions qui tient compte des préoccupations et des priorités des PMA. Il comprend cinq piliers:

- i. le Programme de stages sur l'accession à l'OMC;
- ii. la table ronde annuelle sur les accessions à l'OMC;
- iii. la participation des PMA aux réunions de l'OMC;
- iv. le dialogue Sud-Sud sur les PMA et le développement; et
- v. des ateliers de suivi sur l'examen des politiques commerciales des PMA.

34. En ce qui concerne le Programme de stages sur l'accession à l'OMC, quatre stagiaires en ont bénéficié durant l'année considérée. À ce jour, 20 personnes ont bénéficié du Programme de stages de la Chine¹⁰.

35. Quant à la table ronde annuelle de la Chine sur les accessions à l'OMC, la cinquième édition sera accueillie par le gouvernement du Cambodge en mars 2017. Des consultations sont en cours sur le thème et le programme de cette cinquième table ronde.

36. La quatrième table ronde de la Chine sur les accessions à l'OMC et le système commercial multilatéral s'est tenue à Nairobi (Kenya) les 13 et 14 décembre 2015, juste avant la dixième Conférence ministérielle de l'OMC. Son thème était "Réformes intérieures en faveur de la compétitivité et d'une intégration commerciale accrue dans l'économie mondiale", avec une attention particulière accordée à l'Afrique. Le résultat de cette table ronde est repris dans un livre intitulé "African Perspectives on Trade and the WTO: Domestic Reforms, Structural Transformation and Global Economic Integration", publié par l'OMC et Cambridge University Press en septembre 2016. Ce livre présente une série de perspectives africaines sur le rôle du commerce, de l'OMC et de son programme à venir.



Lancement par le Directeur général, Roberto Azevêdo, du livre: "African Perspectives on Trade and the WTO: Domestic Reforms, Structural Transformation and Global Economic Integration" – Forum public 2016, 28 septembre 2016

¹⁰ Les quatre stagiaires venaient du Mali (PMA), de l'Iran (gouvernement accédant), de l'Angola (PMA) et du Tadjikistan (Membre relevant de l'article XII).

37. Parrainées par le Programme de la Chine pour les PMA et les accessions ("Programme de la Chine"), deux activités sur mesure portant sur le renforcement des capacités après l'accession ont été menées à bien: une pour le Libéria du 27 au 29 juin à Monrovia (Libéria) et une pour l'Afghanistan du 11 au 15 juillet à Bangkok (Thaïlande), comme l'indique la section sur le soutien après l'accession. Un crédit a également été prévu pour répondre aux besoins spécifiques de l'accession des Comores et du Soudan, car les deux gouvernements accédants se sont engagés dans un processus d'accession accéléré.

ii. Autres activités de sensibilisation

38. En 2016, la Division des accessions a mis à jour et modernisé le module d'apprentissage en ligne sur les accessions à l'OMC, en collaboration avec l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT). Ce module est généralement un prérequis pour toute activité de formation spécifique à l'accession destinée aux gouvernements accédants.

5 PANOPLIE D'OUTILS POUR LA TRANSPARENCE DES ACCESSIONS (ATTB)

i. Portail d'information sur les accessions (AIP) de l'OMC

39. Le Portail d'information sur les accessions (AIP), lancé en 2016, est l'initiative la plus récente en matière de transparence des accessions. Lancé par le Directeur général adjoint David P. Shark lors d'une réunion du Groupe informel des accessions le 26 juillet 2016, il constitue un pas important vers plus d'ouverture et de transparence concernant les accessions à l'OMC. L'AIP est disponible à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/acc_f.htm.

40. L'AIP améliore le portail des accessions existant sur le site Web de l'OMC en permettant un accès amélioré à la documentation et aux données sur le processus d'accession à l'OMC. Les nouvelles fonctionnalités offertes sont notamment les suivantes:

- a) accès direct à tous les textes législatifs notifiés en ce qui concerne les accessions à l'OMC menées à terme depuis 1995;
- b) registre des plans d'action législatifs pour tous les Membres ayant accédé depuis 1995;
- c) fonction de suivi interactif offrant des renseignements complets sur l'état d'avancement des accessions en cours; et
- d) carte interactive des accessions avec une barre chronologique, qui permet à l'utilisateur de visualiser l'évolution de la composition des Membres de l'OMC depuis 1995.

ii. Base de données sur les engagements pris dans le cadre des accessions (ACDB)

41. La Base de données sur les engagements pris dans le cadre des accessions (ACDB) donne accès à tous les engagements et aux renseignements connexes figurant dans les rapports des groupes de travail de l'accession et les protocoles d'accession des 36 Membres relevant de l'article XII. Elle est disponible dans les trois langues officielles de l'OMC à l'adresse suivante: <http://acdb.wto.org>.

42. En 2016, l'ACDB a été mise à jour pour inclure les engagements contenus dans les rapports des Groupes de travail de l'accession de l'Afghanistan et du Libéria, qui sont devenus Membres de l'OMC en juillet 2016.

iii. Registre des accords bilatéraux sur l'accès aux marchés du Secrétariat

43. Le Registre des accords bilatéraux sur l'accès aux marchés contient des renseignements de base sur les accords bilatéraux signés dans le domaine de l'accès aux marchés pour les marchandises et les services et qui ont été déposés auprès du Secrétariat. Ces renseignements comprennent le secteur visé par l'accord (marchandises, services ou les deux, selon le cas) et les dates de signature et de dépôt. Seuls les Membres de l'OMC peuvent consulter les rapports générés par ce registre, au moyen d'un accès sécurisé protégé par un mot de passe: https://www.wto.org/french/thewto_f/acc_f/xacc_f/register_f.htm.

44. Conformément à la pratique établie de longue date, le contenu des accords bilatéraux sur l'accès aux marchés reste strictement confidentiel et réservé aux parties signataires, ainsi qu'au Secrétariat qui en est le dépositaire.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DANS LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION

45. Pendant la période considérée, deux accessions ont été conclues. À la suite de l'adoption formelle par les Membres des ensembles de textes relatifs aux accessions du Libéria et de l'Afghanistan lors de la dixième Conférence ministérielle qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) en décembre 2015, les deux gouvernements accédants ont achevé leurs procédures internes de ratification et déposé leur instrument d'acceptation les 14 et 29 juin, respectivement. Le Libéria est devenu le 163^{ème} Membre de l'OMC le 14 juillet, et l'Afghanistan est devenu le 164^{ème} Membre le 29 juillet 2016.

46. Les négociations en vue de l'accession à l'OMC avancent sur trois voies interdépendantes, avec des processus multilatéraux, bilatéraux et, bien souvent, plurilatéraux qui progressent en parallèle. Des processus intérieurs se déroulent séparément au sein du gouvernement accédant pour établir les positions de négociation nationales et décider des contributions à présenter. En 2016, les 19 accessions en cours ont progressé de façon contrastée. Certaines ont bien avancé, tandis que d'autres n'ont pas progressé comme prévu. Comme par le

passé, plusieurs facteurs entrent en jeu, parmi lesquels la poursuite des négociations avec les Membres, des complexités techniques, des difficultés intérieures, des choix politiques de marquer le pas pour approfondir l'analyse d'impact, le remaniement des priorités et/ou des situations d'immédiat après-conflit.

47. Algérie: L'Algérie a demandé son accession à l'OMC en juin 1987. Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie a été établi en juin 1987. Il a tenu sa douzième réunion en mars 2014. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en février 2014. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'offres révisées concernant les marchandises, distribuées au Groupe de travail en novembre 2013 (marchandises) et en octobre 2013 (services). La prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra lorsque le gouvernement accédant aura communiqué des réponses aux questions des Membres et présenté un ensemble complet de contributions techniques à jour.

48. Andorre: L'Andorre a demandé son accession à l'OMC en juillet 1997. Le Groupe de travail de l'accession de l'Andorre a été établi en octobre 1997. Il a tenu sa première et unique réunion en octobre 1999. Ce processus d'accession est inactif, et aucune intention n'a été exprimée quant à son redémarrage.

49. Azerbaïdjan: L'Azerbaïdjan a demandé son accession à l'OMC en juin 1997. Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi en juillet 1997. Il a tenu sa treizième réunion en juillet 2016. Des négociations multilatérales sont en cours sur la base d'un projet de rapport du Groupe de travail. La deuxième révision du projet de rapport a été distribuée en juin 2016. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'offres révisées concernant les marchandises, distribuées au Groupe de travail en novembre 2014 (marchandises) et en février 2015 (services).



13^{ème} réunion du Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan – Genève, 22 juillet 2016

50. Bahamas: Les Bahamas ont demandé leur accession à l'OMC en mai 2001. Le Groupe de travail de l'accession des Bahamas a été établi en juillet 2001. Il a tenu sa deuxième réunion en juin 2012. Un résumé factuel des points soulevés a été envoyé à Nassau en août 2013 pour mises à jour factuelles. En juillet 2015, Nassau a communiqué des contributions pour les négociations, incluant ses observations concernant le résumé factuel, un plan d'action législatif actualisé et trois projets d'actes législatifs. La date de la prochaine réunion du Groupe de travail sera fonction de la finalisation du projet de résumé factuel et de la présentation, par Nassau, des contributions actualisées demandées pour les négociations, y compris un plan d'action législatif actualisé et les offres révisées concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services.

51. Bélarus: Le Bélarus a demandé son accession à l'OMC en septembre 1993. Le Groupe de travail de l'accession du Bélarus a été établi en octobre 1993. Il a tenu sa septième réunion en mai 2005. Le Président a tenu des consultations informelles en 2010, 2012 et 2013. Le Bélarus a présenté des contributions actualisées pour les négociations en août 2016. Ces contributions ont été utilisées par le Secrétariat pour réviser et mettre à jour le résumé factuel des points soulevés (distribué en novembre 2012). Ce document ainsi que les autres documents actualisés présentés par le Bélarus serviront de base à la tenue de la prochaine réunion du Groupe de travail.



*Accession du Bélarus – Vidéoconférence avec Minsk –
Genève, 19 octobre 2016*

52. Bhoutan: Le Bhoutan a demandé son accession à l'OMC en septembre 1999. Le Groupe de travail de l'accession du Bhoutan a été établi en octobre 1999. Il a tenu sa quatrième réunion en janvier 2008. Les dernières offres concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services ont été distribuées en novembre 2007. La version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en décembre 2007. Le Secrétariat a élaboré une version révisée du projet de rapport en 2008, mais le Bhoutan n'a pas encore présenté ses observations à ce sujet. Le Bhoutan tient régulièrement le Secrétariat informé

des consultations en cours au niveau national. Cette année, à l'occasion de l'établissement du centre de référence de l'OMC au Ministère des affaires économiques en septembre, le gouvernement accédant a tenu des consultations avec le Secrétariat sur son processus d'accession.

53. Bosnie-Herzégovine: La Bosnie-Herzégovine a demandé son accession à l'OMC en mai 1999. Le Groupe de travail de l'accession de la Bosnie-Herzégovine a été établi en juillet 1999. Il a tenu sa douzième réunion en juin 2013. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en avril 2016. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont toujours en cours avec un nombre limité de Membres. La prochaine réunion du Groupe de travail sera convoquée, selon qu'il sera approprié pour: i) passer en revue les mesures législatives intérieures récentes; ii) finaliser le projet de rapport du Groupe de travail; et iii) examiner l'état d'avancement des négociations bilatérales sur l'accès au marché.

54. Union des Comores: L'Union des Comores a demandé son accession à l'OMC en mars 2007. Le Groupe de travail de l'accession de l'Union des Comores a été établi en octobre 2007. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en octobre 2013. À l'issue d'échanges techniques avec le Secrétariat, des contributions pour les négociations ont été présentées en septembre 2016 et distribuées au Groupe de travail en octobre 2016. Dans le même temps, les Comores ont distribué leurs offres initiales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services. La première réunion du Groupe de travail a été convoquée le 2 décembre 2016.



*Première réunion du Groupe de travail de l'accession de
l'Union des Comores – Genève, 2 décembre 2016*

55. Guinée équatoriale: La Guinée équatoriale a demandé son accession à l'OMC en mars 2007. Le Groupe de travail de l'accession de la République de Guinée équatoriale a été établi en février 2008. Il ne s'est pas encore réuni. La Guinée équatoriale n'a pas encore communiqué de contributions permettant d'engager le processus de négociation sur l'accession. En octobre 2016, elle a demandé au Secrétariat une assistance technique pour 2017 afin d'aider le gouvernement à améliorer ses connaissances relatives à l'élaboration d'un aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur.

56. Éthiopie: L'Éthiopie a demandé son accession à l'OMC en janvier 2003. Le Groupe de travail de l'accession de l'Éthiopie a été établi en février 2003. Sa troisième – et plus récente – réunion s'est tenue en mars 2012. Une offre initiale concernant l'accès au marché pour les marchandises a été distribuée en février 2012. La prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra lorsque l'Éthiopie aura présenté les contributions requises pour transformer le résumé factuel en éléments d'un projet de rapport du Groupe de travail, ainsi qu'une offre initiale concernant l'accès au marché pour les services.

57. République islamique d'Iran: La République islamique d'Iran a demandé son accession à l'OMC en juillet 1996. Le Groupe de travail de l'accession de la République islamique d'Iran a été établi en mai 2005. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en novembre 2009. Les contributions techniques présentées par l'Iran, y compris les réponses aux questions des Membres sur l'aide-mémoire, ont été distribuées en 2011. Avant que la première réunion du Groupe de travail puisse être convoquée, le Président du Conseil général devra engager des consultations avec les Membres pour désigner un président du Groupe de travail. Des activités préparatoires sont menées au niveau intérieur pour établir une plate-forme de réengagement de la République islamique d'Iran dans le processus d'accession.



*Délégué de l'Iran – Cours sur le commerce des services –
Genève, 28 novembre 2016*

58. Iraq: L'Iraq a demandé son accession à l'OMC en septembre 2004. Le Groupe de travail de l'accession de l'Iraq a été établi en décembre 2004. Il a tenu sa deuxième réunion en avril 2008. L'Iraq a fourni plusieurs contributions requises pour les négociations et demandées par le Groupe de travail. La prochaine réunion du Groupe de travail se tiendra lorsque l'Iraq aura soumis des contributions actualisées pour les négociations, y compris ses offres initiales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services.

59. République libanaise: La République libanaise a demandé son accession à l'OMC en janvier 1999. Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi en avril 1999. Il a tenu sa septième réunion en octobre 2009. La première révision du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en octobre 2009. Les dernières révisions des offres concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services ont été

distribuées en juin 2004. À la suite d'une visite du Président du Groupe de travail à Beyrouth en mars, le Secrétariat a mené une mission d'assistance technique sur l'élaboration d'offres révisées concernant l'accès au marché. Le Groupe de travail tiendra sa prochaine réunion lorsque Beyrouth aura soumis des contributions pour les négociations, y compris des mises à jour factuelles du projet de rapport du Groupe de travail visant à rendre compte des faits nouveaux intervenus depuis 2009, un plan d'action législatif actualisé et des offres révisées concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services.



*Délégués du Liban – Cours sur le commerce des services –
Genève, 28 novembre 2016*

60. Libye: La Libye a demandé son accession à l'OMC en juin 2004. Le Groupe de travail de l'accession de la Libye a été établi en septembre 2004. Il ne s'est pas encore réuni. La Libye n'a pas présenté de contributions permettant d'engager le processus de négociation sur l'accession.

61. Sao Tomé-et-Principe: Sao Tomé-et-Principe a demandé son accession à l'OMC en février 2005. Le Groupe de travail de l'accession de Sao Tomé-et-Principe a été établi en juin 2005. Sao Tomé-et-Principe n'a pas présenté de contributions permettant d'engager le processus de négociation sur l'accession. Elle fait l'objet d'arrangements administratifs de la catégorie III¹¹. Aucune réunion de groupe de travail ne peut être convoquée pour les gouvernements accédants qui relèvent de ces arrangements.

¹¹ En novembre 2016.

62. Serbie: La Serbie a demandé son accession à l'OMC en décembre 2004. Le Groupe de travail de l'accession de la Serbie a été établi en février 2005. Il a tenu sa treizième réunion en juin 2013. La dernière version du projet de rapport du Groupe de travail a été distribuée en octobre 2012. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les Membres intéressés. La prochaine réunion du Groupe de travail sera convoquée lorsque: i) Belgrade aura pris les mesures législatives intérieures en attente; ii) les travaux sur la dernière version du projet de rapport du Groupe de travail auront été finalisés; et iii) des progrès substantiels auront été enregistrés dans les négociations bilatérales restantes sur l'accès au marché.

63. Soudan: Le Soudan a demandé son accession à l'OMC en octobre 1994. Le Groupe de travail de l'accession du Soudan a également été établi en octobre 1994. Il a tenu sa deuxième réunion en mars 2004. Après une interruption de 12 ans et à la suite d'une mission d'assistance technique de 2 semaines menées par le Secrétariat à Khartoum fin septembre, l'aide-mémoire actualisé sur le régime de commerce extérieur et un plan d'action législatif ont été distribués au Groupe de travail en octobre 2016. D'autres contributions pour les négociations ont été présentées par la suite, y compris des offres révisées concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services. La prochaine réunion du Groupe de travail pourrait être convoquée au début de l'année prochaine.



Accession du Soudan — Mission d'assistance technique à Khartoum - 27 septembre au 6 octobre 2016

64. République arabe syrienne: La République arabe syrienne a demandé son accession à l'OMC en octobre 2001 et renouvelé sa demande en 2004, 2005 et 2010. Le Groupe de travail de l'accession de la République arabe syrienne a été établi en mai 2010. Il ne s'est pas encore réuni. La République arabe syrienne n'a pas encore présenté de contributions permettant d'engager le processus de négociation sur l'accession.

65. Ouzbékistan: L'Ouzbékistan a demandé son accession à l'OMC en décembre 1994. Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a également été établi en décembre 1994. Il a tenu sa troisième réunion en octobre 2005. Cette accession est en suspens.

IV. ACCESSIONS DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

66. Au cours de l'année considérée, des faits nouveaux positifs ont été enregistrés en ce qui concerne l'accession des PMA. Deux PMA ont rejoint l'OMC en 2016: le Libéria est devenu le 163^{ème} Membre le 14 juillet, et l'Afghanistan le 164^{ème} Membre le 29 juillet. Avec ces deux nouvelles accessions, 9 Membres, autrement dit 25% des 36 accessions menées à terme depuis l'établissement de l'OMC en 1995, ont accédé à l'Organisation en tant que PMA¹².

67. En ce qui concerne les six accessions de PMA en cours, celles des Comores et du Soudan ont évolué de façon positive. Le Secrétariat a eu des contacts techniques avec ces deux pays pour identifier les domaines dans lesquels il manquait des contributions techniques pour les négociations. Ces échanges avaient pour but d'élaborer des ensembles actualisés et complets de documents de négociation à examiner par les Groupes de travail respectifs qui, au moment de la rédaction du présent rapport, devaient se réunir au dernier trimestre de 2016.

68. Le Bhoutan et l'Éthiopie ont maintenu le contact avec le Secrétariat, mais sans engagement technique sur le fond au niveau du Groupe de travail sur ces dossiers.



Délégués du Bhoutan — Cours sur le commerce des services pour les gouvernements accédants – Genève, 28 novembre 2016

69. La Guinée équatoriale a fait savoir récemment qu'elle était prête à élaborer la documentation de base pour son processus d'accession et était en contact avec le Secrétariat pour l'organisation en 2017 d'un atelier consacré à l'élaboration de l'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur. Sao Tomé-et-Principe reste soumise à des arrangements administratifs de la catégorie III.

¹² Les Membres relevant de l'article XII qui ont accédé à l'OMC en tant que PMA sont les suivants: Afghanistan, Cabo Verde, Cambodge, Libéria, Népal, République démocratique populaire lao, Samoa, Vanuatu et Yémen.

70. En 2016, deux demandes d'accession à l'OMC ont été présentées au titre de l'article XII de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC. En novembre, les demandes d'accession de la Somalie et du Timor-Leste ont été distribuées aux Membres de l'OMC. Elles devraient être considérées par les Membres à la réunion du Conseil général de décembre 2016, en vue d'établir les Groupes de travail respectifs chargés de les examiner.



Une mission d'assistance technique à Dili, Timor-Leste, du 7 au 11 novembre 2016

71. Pour faire face aux contraintes des PMA en matière de capacités humaines et de ressources, le Secrétariat continue de proposer aux PMA accédants des activités générales d'assistance technique de démarrage aussi bien que des activités sur mesure relatives à l'accession, à tous les stades du processus d'accession. Cette année, comme les années précédentes, une assistance technique a été fournie aux délégations des PMA accédants à Genève, combinée à une assistance aux fonctionnaires en poste dans les capitales. Cette assistance sur mesure est actuellement améliorée et affinée de différentes manières. Cette année, par exemple, un cadre structuré a été élaboré par le Secrétariat pour le soutien après l'accession, et une formation spécialisée concernant l'après-accession a été dispensée au Libéria et à l'Afghanistan en préparation de leur accession (voir la section "Soutien de l'OMC après l'accession").

72. Outre le soutien apporté au niveau interne par le Secrétariat, les Membres ont continué de dispenser un soutien technique concernant les accessions des PMA. Ce soutien comprend, entre autres, un renforcement des capacités dans le cadre du Programme de la Chine pour les PMA et les accessions. Jusqu'à présent, 9 des 20 stagiaires formés dans le cadre du Programme de stages sur l'accession à l'OMC venaient de PMA.

73. Plusieurs Membres de l'OMC continuent de dispenser et d'améliorer leur soutien en matière de renforcement des capacités et leur soutien technique aux PMA accédants. Certains le font au niveau national, et d'autres par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé (CIR). Un soutien régulier a ainsi été apporté par l'Australie, le Brésil, les États-Unis, l'Inde, le Japon et l'Union européenne (y compris les programmes dédiés de certains États membres à titre individuel tels que la Suède).

74. En 2012, le Conseil général a adopté un addendum au document WT/L/508 afin de renforcer, rationaliser et rendre opérationnelles les lignes directrices sur l'accession des PMA¹³. Les Membres ont à l'esprit ces lignes directrices dans les processus d'accession actuellement actifs des PMA. Le Directeur général a dit qu'il était très important que les Membres en tiennent compte pour faciliter les négociations avec les PMA. Les Membres y ont d'ailleurs été sensibles lors de la conclusion des négociations en vue de l'accession du Libéria et de l'Afghanistan.

¹³ WT/L/508/Add.1, 30 juillet 2012.

V. MODÈLE D'ACCESSION À L'OMC POUR LES RÉFORMES STRUCTURELLES ET LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

1. INTRODUCTION

75. L'accèsion à l'OMC a été utilisée par les gouvernements accédants comme plate-forme pour engager, approfondir et consolider une transformation structurelle de l'économie. Un processus d'accèsion comporte généralement une série de réformes touchant l'ensemble de l'économie entreprises par le gouvernement accédant, dans le cadre des règles commerciales multilatérales. Les données empiriques issues des 36 accèsions menées à terme montrent que les accèsions à l'OMC ont eu de profondes répercussions sur l'élaboration des politiques et les réformes juridiques, économiques et structurelles¹⁴.

76. La réforme structurelle a été au centre du programme économique mondial pour une croissance forte, durable et équilibrée, comme l'exprime le Consensus de Hangzhou adopté par les dirigeants du G-20 en septembre 2016. Le communiqué souligne le rôle central joué par les réformes structurelles dans l'amélioration de la productivité et de la capacité de production, ainsi que dans la promotion d'une croissance innovante. Tout en remarquant que le choix et la forme de ces réformes structurelles peuvent différer d'un pays à l'autre, il identifie la promotion des échanges et l'ouverture à l'investissement comme l'un des neuf domaines prioritaires des réformes structurelles¹⁵. Les principes directeurs pour ces domaines prioritaires sont les suivants: i) réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce; ii) réduction des obstacles et des restrictions à l'investissement étranger direct; iii) mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges pour réduire les coûts à la frontière; iv) réduction des restrictions appliquées à l'intérieur des frontières en ce qui concerne le commerce et l'investissement et harmonisation transfrontières accrue; et v) réduction des obstacles au commerce et à l'investissement au moyen d'accords multilatéraux aussi bien que plurilatéraux et bilatéraux, tout en réduisant au minimum les mesures discriminatoires à l'encontre des tierces parties. Ces principes directeurs coïncident avec les réformes souvent recherchées dans le cadre des négociations sur l'accèsion.

77. Le thème central de cette année consiste à étudier la relation entre les accèsions à l'OMC et les réformes structurelles. Pour cela, cette section présentera: i) les raisons d'accéder à l'OMC; ii) un modèle d'accèsion pour des réformes structurelles conformes aux règles de l'OMC, qui s'est fait jour après plus de 20 années d'expérience concernant l'accèsion à l'OMC; iii) certaines données empiriques sur les liens entre l'accèsion à l'OMC et les résultats économiques, y compris la diversification des échanges; et iv) un programme de réformes structurelles pour les gouvernements en voie d'accèsion.

2. L'ACQUIS EN MATIÈRE D'ACCESSION À L'OMC: MODÈLE POUR DES RÉFORMES STRUCTURELLES CONFORMES AUX RÈGLES DE L'OMC

78. En décembre 2016, 55 États ou territoires douaniers avaient demandé à accéder à l'OMC depuis l'établissement de l'Organisation en 1995. La demande d'accèsion à l'OMC envoie un signal fort indiquant que le gouvernement accédant est prêt et s'engage à mettre en œuvre des réformes structurelles conformes aux règles de l'OMC, reposant sur les valeurs de l'ouverture des marchés, de la non-discrimination, de la primauté du droit et de la bonne gouvernance. Le tableau 1 énumère les raisons d'accéder à l'OMC, extraites des déclarations liminaires figurant dans les rapports des groupes de travail des 36 accèsions menées à terme. Il montre que, parmi ces 36 accèsions, 28 Membres relevant de l'article XII ont cité les réformes économiques, y compris structurelles, comme l'une des principales raisons de demander leur accèsion à l'OMC. Par ailleurs, étant donné le grand nombre d'économies dites en transition parmi les 36 accèsions, le tableau montre que la moitié des Membres relevant de l'article XII ont cité la transition entre l'économie planifiée et l'économie de marché comme l'une des raisons supplémentaires de rejoindre l'OMC.

79. Mis à part ces deux raisons, les différents Membres relevant de l'article XII avaient d'autres raisons de vouloir accéder à l'OMC pour remédier à des contraintes ou à des circonstances spécifiques. Parmi ces raisons figure la nécessité de diversifier une économie tributaire d'une gamme étroite de produits de base (Arabie saoudite et Oman) ou vulnérable en raison de sa petite taille (Cabo Verde, Samoa, Seychelles, Tonga et Vanuatu). Plusieurs Membres ont également dit que l'accèsion à l'OMC faisait partie de leur processus d'édification de la nation après l'indépendance (ces États avaient vu le jour après la dissolution de l'Union soviétique et la décomposition de la Yougoslavie) ou du redressement économique après un conflit (Afghanistan, Cambodge et Libéria). Dans d'autres cas, l'accèsion à l'OMC servait de tremplin pour une initiative d'intégration régionale telle que l'adhésion à l'UE ou à l'ASEAN, qui comportait souvent des réformes structurelles plus larges et/ou plus profondes¹⁶. Presque tous les PMA ont également cité la réduction de la pauvreté grâce à l'accèsion à l'OMC, exprimant ainsi leur désir d'utiliser le commerce en général, et l'OMC en particulier, comme un instrument spécifique de développement économique.

80. L'accèsion à l'OMC comporte un processus de négociation relatif à des engagements en matière de réformes structurelles, qui ont force exécutoire dans le cadre de l'OMC. Cela veut dire que le gouvernement accédant doit formuler et mettre en œuvre son cadre juridique, économique et politique en conformité avec les règles de l'OMC. Mais, comme dans tout processus de réforme, l'accèsion prend du temps; il a fallu en moyenne 10 ans et 2 mois pour conclure le processus d'accèsion des 36 Membres relevant de l'article XII, comme le montre le tableau 1.

¹⁴ Voir M. Haddad, C.H. Hollweg et A. Portugal-Perez (2015) "The structural reform implications of WTO accession" dans Dadush et Osakwe, "WTO Accessions and Trade Multilateralism: Case Studies and Lessons from the WTO at Twenty", Cambridge University Press, 2015, pages 81 à 121.

¹⁵ Les huit autres domaines prioritaires identifiés dans le Programme de réformes structurelles approfondies du G-20 sont les suivants: i) faire progresser les réformes du marché du travail et les niveaux d'instruction et de compétences; ii) encourager l'innovation; iii) améliorer les infrastructures; iv) promouvoir la réforme fiscale; v) promouvoir la concurrence et un environnement favorable; vi) améliorer et renforcer le système financier; et vii) renforcer la durabilité environnementale.

¹⁶ La Croatie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont adhéré à l'UE après leur accèsion à l'OMC, tandis que le Cambodge, la RDP lao et le Viet Nam ont commencé leur processus d'accèsion à l'OMC avant d'accéder à l'ASEAN ou en même temps.

Tableau 1: Raisons d'accéder à l'OMC: 36 accessions menées à terme

No.	Membre relevant de l'article XII	Date de l'établissement du Groupe de travail	Date d'accession	Durée totale du processus d'accession	Raisons d'accéder à l'OMC: déclarations liminaires figurant dans le rapport du Groupe de travail	
					Réforme économique	Transition entre l'économie planifiée et l'économie de marché
1	Équateur	09/1992	01/1996	3 ans et 4 mois	Y	N
2	Bulgarie	11/1986	12/1996	10 ans et 1 mois	Y	Y
3	Mongolie	10/1991	01/1997	5 ans et 3 mois	Y	Y
4	Panama	10/1991	09/1997	5 ans et 11 mois	Y	Y
5	République kirghize	04/1996	12/1998	2 ans et 8 mois	Pas de déclaration liminaire	
6	Lettonie	12/1993	02/1999	5 ans et 2 mois	Y	Y
7	Estonie	03/1994	11/1999	5 ans et 8 mois	N	Y
8	Jordanie	01/1994	04/2000	6 ans et 3 mois	Y	N
9	Géorgie	07/1996	06/2000	3 ans et 11 mois	Y	Y
10	Albanie	12/1992	09/2000	7 ans et 9 mois	Y	Y
11	Oman	06/1996	11/2000	4 ans et 5 mois	Y	N
12	Croatie	10/1993	11/2000	7 ans et 1 mois	Y	Y
13	Lituanie	02/1994	05/2001	7 ans et 3 mois	Y	Y
14	Moldova	12/1993	07/2001	7 ans et 7 mois	Y	Y
15	Chine	03/1987	12/2001	14 ans et 9 mois	Y	Y
16	Taipei chinois	09/1992	01/2002	9 ans et 4 mois	N	N
17	Arménie	12/1993	02/2003	9 ans et 2 mois	Y	Y
18	Ex-République yougoslave de Macédoine	12/1994	04/2003	8 ans et 4 mois	Y	N
19	Népal*	06/1989	04/2004	14 ans et 10 mois	Y	N
20	Cambodge*	12/1994	10/2004	9 ans et 10 mois	Y	N
21	Arabie saoudite	07/1993	12/2005	12 ans et 5 mois	N	N
22	Tonga	11/1995	07/2007	11 ans et 8 mois	N	N
23	Viet Nam	01/1995	01/2007	12 ans	Y	Y
24	Ukraine	12/1993	05/2008	14 ans et 5 mois	Y	Y
25	Cabo Verde*	07/2000	07/2008	8 ans	N	N
26	Monténégro	02/2005	04/2012	7 ans et 2 mois	N	N
27	Samoa*	07/1998	05/2012	13 ans et 10 mois	Y	N
28	Fédération de Russie	07/1993	08/2012	19 ans et 1 mois	Y	Y
29	Vanuatu*	07/1995	08/2012	17 ans et 1 mois	Y	N
30	RDP lao*	02/1998	02/2013	15 ans	Y	Y
31	Tadjikistan	07/2001	03/2013	11 ans et 8 mois	Y	Y
32	Yémen*	07/2000	06/2014	13 ans et 11 mois	Y	N
33	Seychelles	07/1995	04/2015	19 ans et 9 mois	Y	Y
34	Kazakhstan	02/1996	11/2015	19 ans et 9 mois	Y	Y
35	Libéria*	12/2007	07/2016	8 ans et 7 mois	Y	N
36	Afghanistan*	12/2004	07/2016	11 ans et 7 mois	Y	N
				Moyenne: 10 ans et 2 mois	Total: 28	Total: 18

Source: Rapports d'accession des groupes de travail.

* PMA. Depuis leur accession à l'OMC, deux pays sont sortis de la catégorie des PMA: le Cabo Verde en 2007 et le Samoa en 2014.

81. Les vastes réformes engagées par ces gouvernements au cours de leur accession sont illustrées par le nombre d'engagements qu'ils ont pris concernant les règles et l'accès aux marchés¹⁷. En ce qui concerne les règles multilatérales, les 36 Membres relevant de l'article XII ont pris au total 1 547 engagements spécifiquement dans le cadre de l'accession: en moyenne, un Membre relevant de l'article XII a pris 42 engagements dans 54 domaines se rapportant aux règles de l'OMC. En ce qui concerne l'accès aux marchés, les réformes sont illustrées non seulement par la très large portée des consolidations tarifaires et le grand nombre de sous-secteurs de services visés, mais aussi par la profondeur et la portée des engagements. Par exemple, la portée des consolidations tarifaires des Membres relevant de l'article XII est en moyenne proche de 100%, alors que celle des Membres

originels est de 74%, et le nombre d'engagements spécifiques contractés dans des sous-secteurs de services par les Membres relevant de l'article XII est de 102, soit plus du double de ceux des Membres originels. Quant au niveau des droits consolidés finals, le taux moyen des Membres relevant de l'article XII est de 13,5%, ce qui est très inférieur à la moyenne de 45,5% des Membres originels.

82. Après plus de 20 années d'accessions menées à bien, il a été possible d'établir et de consolider un modèle servant de cadre multilatéral pour l'enregistrement des résultats des négociations sur l'accession. Ce modèle peut aussi être utilisé pour faciliter et encourager des réformes en vue de la transformation structurelle d'une économie. Les principaux éléments du modèle d'accession sont énumérés dans l'encadré 1.

Encadré 1: Modèle d'accession pour des réformes structurelles intérieures conformes aux règles de l'OMC

POLITIQUES ÉCONOMIQUES

- Politiques monétaire et budgétaire
- Régime de change et système de paiements
- Régime d'investissement
- Propriété d'État et privatisation, entreprises commerciales d'État
- Politique d'établissement des prix
- Politique de la concurrence

CADRE D'ÉLABORATION ET D'APPLICATION DES POLITIQUES

- Pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire de l'État
- Entités gouvernementales chargées d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques touchant au commerce extérieur; droit de recours
- Délimitation des compétences entre les autorités centrales et sous-centrales

POLITIQUES AFFECTANT LE COMMERCE DES MARCHANDISES

- Droits de commercialisation
- Facilitation des échanges¹⁸
- A. RÉGLEMENTATION DES IMPORTATIONS
 - Droits de douane proprement dits
 - Autres droits et impositions
 - Contingents tarifaires et exemptions de droits
 - Redevances et impositions pour services rendus
 - Application de taxes intérieures aux importations
 - Restrictions quantitatives à l'importation, y compris prohibitions, contingents et régimes de licences
 - Évaluation en douane
 - Règles d'origine
 - Autres formalités douanières
 - Inspection avant expédition
 - Droits antidumping, droits compensateurs et régimes de sauvegarde
- B. RÉGLEMENTATION DES EXPORTATIONS
 - Droits de douane, redevances et impositions pour services rendus, application de taxes intérieures aux exportations
 - Restrictions à l'exportation
 - Subventions à l'exportation
- C. POLITIQUES INTÉRIEURES AFFECTANT LE COMMERCE EXTÉRIEUR DES MARCHANDISES
 - Politique industrielle, y compris en matière de subventions
 - Obstacles techniques au commerce, normes et certification
 - Mesures sanitaires et phytosanitaires
 - Mesures concernant les investissements et liées au commerce

- Zones franches, zones économiques spéciales
- Marchés publics
- Transit
- Politiques agricoles

RÉGIME COMMERCIAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- GÉNÉRALITÉS
- Protection de la propriété industrielle
- Organismes responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques
- Participation à des accords internationaux concernant la propriété intellectuelle
- Application du traitement national et du traitement NPF aux ressortissants étrangers
- Redevances et taxes
- NORMES FONDAMENTALES DE PROTECTION, Y COMPRIS LES PROCÉDURES POUR L'ACQUISITION ET LE MAINTIEN DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
- Droit d'auteur et droits connexes
- Marques de fabrique ou de commerce, y compris les marques de services
- Indications géographiques, y compris les appellations d'origine
- Dessins et modèles industriels
- Brevets
- ADPIC et santé publique
- Protection des variétés végétales
- Schémas de configuration de circuits intégrés
- Prescriptions concernant les renseignements non divulgués, y compris les secrets d'affaires et les données sur les essais
- MOYENS DE FAIRE RESPECTER LES DROITS
- Procédures judiciaires et mesures correctives civiles
- Mesures provisoires
- Procédures et mesures correctives administratives
- Mesures spéciales à la frontière
- Procédures pénales

POLITIQUES AFFECTANT LE COMMERCE DES SERVICES

TRANSPARENCE

- Publication de renseignements relatifs au commerce
- Notifications

ACCORDS COMMERCIAUX

¹⁷ Voir la section VI, "État des lieux de 20 années d'accessions à l'OMC", du rapport annuel 2015 du Directeur général sur les accessions à l'OMC (WT/ACC/25) pour des renseignements détaillés sur les engagements pris dans le cadre de l'accession par les Membres relevant de l'article XII.

¹⁸ Cette sous-section a été ajoutée à la suite de l'adoption, le 27 novembre 2014, d'un Protocole d'amendement pour insertion de l'Accord sur la facilitation des échanges dans l'Annexe 1A de l'Accord sur l'OMC (voir le document WT/ACC/22/Rev.1 du 5 avril 2016).

3. ACCESSIONS À L'OMC: CONTRIBUTIONS AUX RÉFORMES STRUCTURELLES ET À LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

83. Le tableau 2 énumère les Membres relevant de l'article XII selon les caractéristiques de leur économie, d'après les définitions courantes utilisées par la communauté internationale. Sur les 36 Membres relevant de l'article XII, 11 sont classés comme économies fondées sur les ressources naturelles, 21 comme économies en transition, 5 comme petits États en développement insulaires, 10 comme

économies sans littoral et 6 comme États sortant d'un conflit, avec un chevauchement des catégories qui définissent les contraintes et les limitations structurelles. Pour ces économies, l'accession à l'OMC offrait la possibilité d'instituer et de pérenniser des réformes permettant d'encourager la transformation structurelle, la modernisation et la diversification de l'économie à l'intérieur d'un cadre multilatéral de politiques fourni par les Accords de l'OMC.

Tableau 2: Accession à l'OMC – Type d'économie et diversification des exportations

N° Membre relevant de l'article XII		Type d'économie					Nombre de chapitres du SH représentant plus de 60% des exportations	
		Fondée sur les ressources naturelles	En transition	Petit État insulaire en développement (PEID)	Pays sans littoral	Sortant d'un conflit	Année de l'accession	2015 (* 2014)
1	Équateur	X					3	3
2	Bulgarie		X				13	13
3	Mongolie	X	X		X		2	2
4	Panama						3	5
5	République kirghize		X		X		6	3
6	Lettonie		X				5	12
7	Estonie		X				11	11
8	Jordanie						10	7
9	Géorgie		X			X	5	6
10	Albanie	X	X				2	4
11	Oman	X					1	1
12	Croatie		X				12	14
13	Lituanie		X				8	15
14	Moldova		X		X		4	6
15	Chine		X				8	8
16	Taipei chinois						6	7
17	Arménie		X		X		4	5
18	Ex-République yougoslave de Macédoine		X		X		4	5
19	Népal*				X	X	3	4
20	Cambodge*		X			X	1	1
21	Arabie saoudite	X					1	1
22	Viet Nam	X	X				6	7+
23	Tonga			X			2	2+
24	Ukraine		X				6	5
25	Cabo Verde*			X			2	2
26	Monténégro		X				4	6
27	Samoa*			X			2	3
28	Fédération de Russie	X	X				2	3
29	Vanuatu*			X			4	n.d.
30	RDP lao*	X	X		X		n.d.	n.d.
31	Tadjikistan		X		X	X	n.d.	n.d.
32	Yémen*	X					2	n.d.
33	Seychelles			X			2	2
34	Kazakhstan	X	X		X		1	1
35	Libéria*	X				X	n.d.	n.d.
36	Afghanistan*				X	X	n.d.	n.d.
TOTAL		11	21	5	10	6	4**	6**

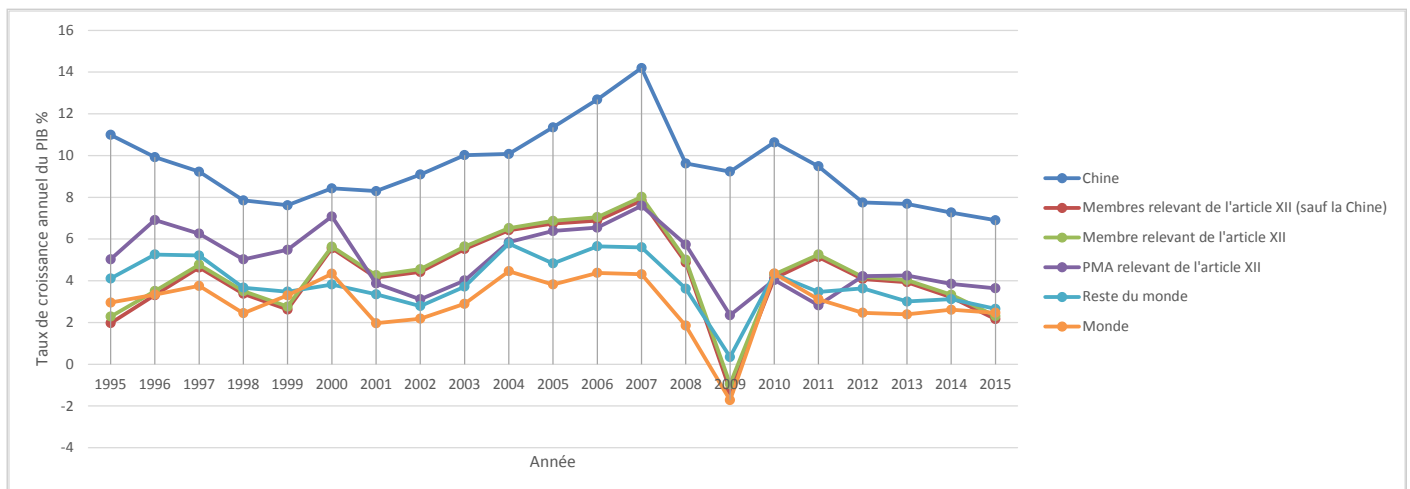
Source: Secrétariat de l'OMC sur la base de calculs provenant de la base de données COMTRADE de l'ONU.

* PMA. * 2014. ** Indique le nombre moyen pour 28 Membres (c'est-à-dire de l'Équateur à la Fédération de Russie). Pays riches en ressources selon la définition du FMI (2012), caractérisés par des recettes tirées des ressources naturelles ou par des exportations de ressources naturelles représentant au moins 20% des recettes budgétaires totales ou des exportations totales respectivement pendant la période 2006-2010. Économies en transition selon la définition de la Banque mondiale/du FMI. PEID et pays en développement sans littoral selon la définition de l'ONU. États sortant d'un conflit selon la définition du PNUD.

84. Les données empiriques montrent qu'au cours des 20 dernières années, les 36 Membres relevant de l'article XII, qui sont passés par des processus de réforme rigoureux dans le cadre de leur accession, ont généralement obtenu de meilleurs résultats économiques que le reste du monde, y compris la croissance du PIB et les résultats commerciaux. Le graphique 1 compare les taux de croissance annuels du PIB des Membres relevant de l'article XII et ceux du reste du monde entre 1995 et 2015. Alors que la croissance chinoise a dépassé celle du reste du monde au cours des 20 dernières années, depuis 2000, les Membres relevant de l'article XII ont enregistré collectivement de meilleurs

résultats que le reste du monde, sauf en 2009 lors de la crise financière mondiale et en 2015. Il faut également noter que, depuis 2007, les PMA relevant de l'article XII ont affiché un taux de croissance annuel du PIB plus rapide que celui de l'ensemble des Membres relevant de l'article XII, sauf en 2011. En ce qui concerne les résultats commerciaux, comme on le voit sur le graphique 3 de la section VII, "Résultats économiques et commerciaux des Membres relevant de l'article XII", globalement, les Membres relevant de l'article XII ont régulièrement enregistré une croissance rapide de leurs échanges, supérieure à la moyenne mondiale.

Graphique 1 – Taux de croissance annuels du PIB des Membres relevant de l'article XII (1995-2015)



Source: Secrétariat de l'OMC

85. Bien qu'on observe généralement une évolution positive entre l'accession à l'OMC et les résultats économiques des Membres relevant de l'article XII au cours des 20 dernières années, il est plus difficile d'évaluer l'impact que les réformes favorisées par l'accession ont pu avoir sur la transformation structurelle des économies qui sont passées par le processus d'accession. Le tableau 2 examine si les Membres relevant de l'article XII sont parvenus à diversifier leurs exportations au cours des années postérieures à l'accession. Il indique le nombre de chapitres du SH¹⁹ représentant plus de 60% des exportations des Membres relevant de l'article XII pour l'année d'accession et l'année 2015. En moyenne, les Membres relevant de l'article XII exportaient des produits relevant de quatre (4) chapitres du SH l'année de leur accession et de six (6) chapitres du SH en 2015. L'augmentation du nombre de chapitres du SH due, en partie, à la fabrication de produits différents pour l'exportation, pourrait être le signe d'une diversification des exportations. Plus précisément, on observe une augmentation du nombre de chapitres du SH pour les produits exportés entre

l'année d'accession et l'année la plus récente²⁰ pour 15 Membres²¹ sur les 28 Membres relevant de l'article XII qui ont accédé avant 2015 et pour lesquels des données sont disponibles.

86. Par exemple, 60% des exportations de la Lituanie au moment de son accession relevaient de 8 chapitres du SH (principalement du pétrole, des vêtements et accessoires, des véhicules routiers, des machines électriques, des fibres textiles, des engrais, des produits laitiers et des meubles). En 2015, 60% des exportations relevaient de 15 chapitres du SH (parmi lesquels des fruits et légumes, des médicaments, des ouvrages en métaux, du matériel de télécommunication et des matières plastiques), ce qui montre que la dépendance par rapport au commerce des produits relevant des 8 chapitres du SH (y compris le pétrole) a été réduite grâce à la diversification des exportations de marchandises.

¹⁹ Le Système harmonisé (SH) est une nomenclature internationale de classification des produits. Les produits échangés par une économie relèvent d'un ou plusieurs des chapitres du SH, qui sont au nombre de 97. Le nombre de chapitres du SH représentant 60% de la valeur des exportations peut servir d'indicateur supplétif de la concentration (moins de chapitres du SH) ou de la diversification (plus de chapitres du SH).

²⁰ Selon la disponibilité des données.

²¹ Il s'agit des Membres suivants: Albanie, Arménie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Moldova, Monténégro, Népal, Panama, Samoa, Taipei chinois et Viet Nam.

87. Pour neuf (9) Membres relevant de l'article XII, le nombre de chapitres du SH dont relèvent les produits exportés est resté le même entre l'année d'accession et 2015²². Seulement trois (3) Membres relevant de l'article XII ont enregistré une baisse du nombre de chapitres du SH dont relèvent leurs exportations au cours de la même période, à savoir: i) la République kirghize – en raison d'une augmentation des exportations d'or (sauf les minerais), qui sont passées de 38,1% à 46,1%; ii) la Jordanie – en raison d'une forte hausse des exportations de vêtements et d'accessoires, qui sont passées de 8,9% à 17,7%; et iii) l'Ukraine – en raison d'une augmentation importante des exportations de céréales, qui sont passées de 6,1% à 16,5%. Parmi les raisons possibles de ces augmentations, il peut y avoir l'accroissement de la capacité de production de l'économie pour les produits concernés.

88. Ces résultats peuvent être attribués, entre autres choses, à la libéralisation des marchés, à la diversité des engagements sur mesure pris spécifiquement dans le cadre de l'accession à l'OMC et à des avantages liés à la qualité de Membre de l'OMC tels que les réformes de la réglementation intérieure, le renforcement de la primauté du droit et de la gouvernance, la transformation effective en économie de marché et l'intensification de la coopération commerciale internationale.

4. PROGRAMME DE RÉFORMES STRUCTURELLES POUR LES ACCESSIONS RESTANTES

89. En décembre 2016, il y avait 19 processus d'accession en cours, comme l'indique le tableau 3. Une durée moyenne de 16,5 ans s'était écoulée depuis la réception des demandes d'accession, ce qui est beaucoup plus que la moyenne de 10 ans et 2 mois pour les 36 accessions conclues à ce jour. Il est intéressant d'observer que, parmi les 19 accessions en cours, il y a une proportion plus élevée d'économies fondées sur les ressources naturelles et d'économies sortant d'un conflit que parmi les 36 accessions menées à terme, tandis qu'il reste sept (7) économies en transition. Sur les neuf (9) économies classées comme fondées sur les ressources naturelles, sept (7) sont des exportateurs d'hydrocarbures (Algérie, Azerbaïdjan, Guinée équatoriale, Iran, Iraq, Libye, Soudan et Syrie), dont certains figurent parmi les principaux exportateurs du monde, tandis que l'Ouzbékistan est l'un des premiers exportateurs mondiaux de coton. En outre, les petites économies figurant parmi les accessions restantes sont dominées par quelques secteurs qui sont soit des produits de base (Comores et Sao Tomé-et-Principe)²³, soit des services (Bahamas et Bhoutan)²⁴.

Tableau 3: Gouvernements en voie d'accession à l'OMC: durée totale écoulée depuis la demande et type d'économie

	Gouvernement accédant	Date de la demande	Durée totale depuis la demande	Type d'économie				
				Fondée sur les ressources naturelles	En transition	Petit État insulaire	Pays sans littoral	Sortant d'un conflit
1	Algérie	06/1987	29 ans	X				
2	Bélarus	09/1993	23 ans		X		X	
3	Soudan*	10/1994	22 ans	X				X
4	Ouzbékistan	12/1994	22 ans	X	X		X	
5	Iran	07/1996	20 ans	X	X			
6	Azerbaïdjan	06/1997	19 ans	X	X		X	X
7	Andorre	07/1997	19 ans				X	
8	République libanaise	01/1999	17 ans					X
9	Bosnie-Herzégovine	05/1999	17 ans		X			X
10	Bhoutan*	09/1999	17 ans				X	
11	Bahamas	05/2001	15 ans			X		
12	République arabe syrienne	10/2001	15 ans	X				X
13	Éthiopie*	01/2003	13 ans		X		X	X
14	Libye	06/2004	12 ans	X				X
15	Iraq	09/2004	12 ans	X				X
16	Serbie	12/2004	12 ans		X		X	
17	Sao Tomé-et-Principe*	01/2005	11 ans			X		
18	Guinée équatoriale*	02/2007	9 ans	X				
19	Comores*	02/2007	9 ans			X		
			Moyenne: 16,5 ans	9	7	3	7	8

Source: Secrétariat de l'OMC.

* PMA.

Pays riches en ressources selon la définition du FMI (2012), caractérisés par des recettes tirées des ressources naturelles ou par des exportations de ressources naturelles représentant au moins 20% des recettes budgétaires totales ou des exportations totales respectivement pendant la période 2006-2010. Économies en transition selon la définition de la Banque mondiale/du FMI. PEID et pays en développement sans littoral selon la définition de l'ONU. États sortant d'un conflit selon la définition du PNUD.

²² Ces Membres sont les suivants: Arabie saoudite, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Chine, Équateur, Mongolie, Oman et Tonga.

²³ Les exportations des Comores sont dominées par le clou de girofle, la vanille et l'ylang-ylang, tandis que celles de Sao Tomé-et-Principe sont dominées par le cacao.

²⁴ L'économie des Bahamas est tributaire du tourisme et des services financiers, et celle du Bhoutan dépend de l'hydro-électricité et des services touristiques.

90. Ce grand nombre d'économies reposant sur une base étroite tend à faire du programme de réformes structurelles, et notamment de la diversification économique, l'un des motifs essentiels, voire primordiaux, des négociations restantes sur l'accession. Le tableau 4 présente les conclusions des consultations au titre de l'article IV des Statuts du FMI menées récemment avec les candidats restants à l'accession, dans tous les cas, le besoin de réformes structurelles a été souligné, notamment pour la diversification économique, l'accroissement de la concurrence, le développement du secteur privé, l'amélioration de l'environnement économique et de la gouvernance et/ou le développement fondé sur le marché, dans le cadre des objectifs globaux d'accélération de la croissance et de création d'emplois. Dans cinq (5) cas, à savoir l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine et l'Iran, l'accession ou l'appartenance à l'OMC a été mentionnée comme un moteur de ces réformes.

91. Le nombre d'États sortant d'un conflit qui cherchent à accéder à l'OMC indique que l'accession continuera d'être utilisée dans le cadre du processus d'édification ou de reconstruction de ces économies, comme l'ont montré les dernières accessions en date, celles de l'Afghanistan et du Libéria. Par ailleurs, plus du tiers des candidats restants à l'accession sont des États sans littoral, ce qui indique que la

facilitation des échanges sera un aspect essentiel des accessions à l'OMC, car l'Accord sur la facilitation des échanges devrait entrer en vigueur peu après que le tiers des 164 Membres de l'OMC l'auront ratifié et auront déposé leur instrument d'acceptation auprès du Directeur général ²⁵.

92. Le tableau 4 présente les taux de croissance du PIB réel pour 2013-2015 et les projections pour 2016-2017, sur la base des données les plus récentes du FMI. Les 19 pays en cours d'accession représentent un mélange d'économies très performantes (Éthiopie et Ouzbékistan) et d'économies peu performantes en raison soit de la chute des prix du pétrole (Azerbaïdjan et Guinée équatoriale), soit d'un environnement extérieur faible (Bahamas et Bélarus), soit d'une situation de conflit (Iraq et Libye). Les projections de croissance pour ces gouvernements accédants sont également très diverses. Toutefois, pour la totalité d'entre eux, les réformes structurelles sont un passage obligé vers la croissance économique, comme l'indiquent les conclusions des consultations au titre de l'article IV des Statuts du FMI et, comme l'ont prouvé les 36 accessions menées à terme au cours des 20 dernières années, l'accession à l'OMC constitue un moyen précieux de poursuivre un programme de réformes structurelles au sein du cadre multilatéral.

Tableau 4: Croissance du PIB réel, 2013-2015, et projections pour 2016-2017, référence aux réformes structurelles dans les consultations du FMI

	Gouvernement accédant	2013	2014	2015	Projection		Référence aux réformes structurelles dans les consultations de 2016 au titre de l'article IV des Statuts du FMI
					2016	2017	
Afrique subsaharienne		5,2	5,1	3,4	1,4	2,9	
1	Comores*	3,5	2,0	1,0	2,2	3,3	X ⁺
2	Guinée équatoriale*	-4,1	-0,5	-7,4	-9,9	-5,8	X
3	Éthiopie*	9,9	10,3	10,2	6,5	7,5	X
4	Sao Tomé-et-Principe*	4,0	4,5	4,0	4,0	5,0	X
5	Soudan*	5,2	1,6	4,9	3,1	3,5	X
Europe		1,9	1,5	-0,2	1,3	2,1	
6	Bélarus	1,0	1,7	-3,9	-3,0	-0,5	X (accession à l'OMC)
7	Bosnie-Herzégovine	2,5	1,1	3,2	3,0	3,2	X (accession à l'OMC) ⁺
8	Serbie	2,6	-1,8	0,7	2,5	2,8	X
9	Andorre	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Moyen-Orient et Afrique du Nord		2,4	2,7	2,3	3,4	3,4	
10	Algérie	2,8	3,8	3,9	3,6	2,9	X (accession à l'OMC)
11	Iran	-1,9	4,3	0,4	4,5	4,1	X (accession à l'OMC) ⁺
12	Iraq	7,6	-0,4	-2,4	10,3	0,5	X ⁺
13	République libanaise	2,5	2,0	1,0	1,0	2,0	X ⁺
14	Libye	-13,6	-24,0	-6,4	-3,3	13,7	n.d.
15	République arabe syrienne	...	...	...	...	...	n.d.
Caucase et Asie centrale		6,6	5,3	3,2	1,3	2,6	
16	Azerbaïdjan	5,8	2,8	1,1	-2,4	1,4	X (accession à l'OMC)
17	Ouzbékistan	8,0	8,1	8,0	6,0	6,0	X ⁺
Asie		5,8	5,6	5,4	5,4	5,3	
18	Bhoutan*	3,6	3,8	5,2	6,0	6,4	X
Amérique latine et Caraïbes		2,9	1,0	0,0	-0,6	1,6	
19	Bahamas	0,0	-0,5	-1,7	0,3	1,0	X
	Moyenne mondiale	3,3	3,4	3,2	3,1	3,4	Total: 16 (Références à l'accession à l'OMC: 5)

Source: FMI. Divers numéros des Perspectives économiques régionales, octobre 2016; diverses consultations au titre de l'article IV en 2015 et 2016.

* PMA. Les exportateurs d'hydrocarbures sont en italiques. + 2014

Les chiffres pour l'Europe concernent l'Europe centrale et orientale et l'Europe du Sud-Est.

²⁵ Au 2 décembre, 100 Membres de l'OMC avaient ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges.

VI. SOUTIEN DE L'OMC APRÈS L'ACCESSION

93. Partant du cadre de soutien à la mise en œuvre après l'accession élaboré dans les rapports annuels 2014 et 2015 sur les accessions à l'OMC, le Secrétariat a encore affiné son approche du soutien après l'accession, a élaboré de nouveaux outils et a exécuté les premières activités spécialisées de formation après l'accession dans leur genre. En 2016, il a dispensé un soutien après l'accession au Libéria et à l'Afghanistan, de manière structurée et intégrée, afin d'atteindre des objectifs spécifiques dans des délais déterminés, en préparation de l'accession de ces deux pays au mois de juillet. Le cadre affiné et amélioré relatif à la mise en œuvre après l'accession comporte cinq éléments principaux:

- i. stratégie par pays relative à la mise en œuvre après l'accession;
- ii. formation spécialisée sur l'après-accession;
- iii. note du Secrétariat sur les "Meilleures pratiques concernant l'après-accession" (document WT/ACC/27);
- iv. page Web dédiée "Que se passe-t-il après l'accession?" sur le site des accessions à l'OMC;
- v. note interne du Secrétariat sur la mise en œuvre et le suivi après l'accession.

94. Premièrement, le Libéria et l'Afghanistan ont élaboré fin 2015, durant la dernière phase des négociations sur leur accession, des stratégies individuelles relatives à la mise en œuvre après l'accession fondées sur les engagements contenus dans l'ensemble de textes relatifs à leur accession. Les principaux objectifs de ces stratégies sont les suivants: i) mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'accession, y compris les obligations en matière de notification, et ii) identification et chronologie des besoins spécifiques d'assistance technique et de renforcement des capacités liés au commerce après l'accession et de soutien en matière d'infrastructure pour la mise en œuvre. Les deux PMA accédants ont présenté chacun leur stratégie relative à la mise en œuvre après l'accession à la communauté internationale lors de tables rondes qui se sont tenues en marge de la dixième Conférence ministérielle de l'OMC et au cours desquelles les Ministres ont procédé à une action formelle au sujet des ensembles de textes relatifs à leur accession.

95. Deuxièmement, deux activités sur mesure axées sur le renforcement des capacités après l'accession ont été menées à bien, l'une pour le Libéria du 27 au 29 juin à Monrovia et l'autre pour l'Afghanistan du 11 au 15 juillet à Bangkok. Ces activités, parrainées par le Programme de la Chine pour les PMA et les accessions ("Programme de la Chine"), ont été organisées peu après le dépôt par les deux gouvernements accédants de leur instrument d'acceptation du Protocole d'accession, afin de les préparer à leur accession à l'OMC. Elles portaient plus précisément sur les sujets suivants: i) élaboration des notifications et coordination interne nécessaire à la mise en œuvre des engagements pris lors de l'accession à l'OMC à compter du premier jour de cette accession; ii) élaboration d'un plan d'action à moyen terme afin de rendre opérationnelle la stratégie de mise en œuvre après l'accession; et iii) échange des expériences et des meilleures pratiques après l'accession avec les PMA ayant accédé récemment.

96. Troisièmement, le Secrétariat a distribué une note intitulée "Meilleures pratiques concernant l'après-accession" (document WT/ACC/27). Mettant à profit le premier dialogue sur l'après-accession qui s'était tenu en mai 2015 lors de la table ronde de la Chine à Douchanbé, cette note présentait une synthèse des expériences et des enseignements acquis pendant l'accession au statut de Membre de l'OMC à partir de plus de 30 accessions conclues jusque-là. Les meilleures pratiques sont réparties selon sept domaines: i) cadre en matière de politiques pour l'accession à l'OMC; ii) structures institutionnelles et de coordination; iii) cadre législatif pour la mise en œuvre; iv) transparence; v) assistance technique et renforcement des capacités; vi) activités de sensibilisation; et vii) participation aux travaux de l'OMC.

97. Quatrièmement, une page Web dédiée sur l'après-accession a été mise en place: https://www.wto.org/french/thewto/f/acc/f/post_acc_f.htm. Cette page, qui fait partie du site Web de l'OMC sur les accessions, donne accès à l'ensemble des renseignements de caractère général, des matériels de formation et des activités relatives à l'après-accession, afin de guider les nouveaux Membres pendant la phase immédiatement postérieure à l'accession.

98. Cinquièmement, à la date de l'accession, la Division des accessions distribue une note interne sur le dossier d'accession terminé aux divisions ayant des responsabilités en la matière. Destinée à améliorer la coordination interne, cette note énumère les engagements pris spécifiquement dans le cadre de l'accession par le gouvernement accédant, afin que leur mise en œuvre fasse l'objet d'un suivi et qu'un soutien soit accordé après l'accession au nouveau Membre relevant de l'article XII. Avec la distribution de cette note interne, la Division des accessions cesse officiellement d'être la principale responsable du dialogue relatif à l'accession avec le gouvernement accédant.

99. La mise en œuvre de l'approche intégrée susmentionnée du soutien à la mise en œuvre après l'accession a donné des résultats positifs et concrets. Premièrement, le Libéria et l'Afghanistan ont ratifié leur Protocole d'accession et déposé leur instrument d'acceptation auprès du Directeur général dans les délais prévus par ces protocoles²⁶. Deuxièmement, les deux PMA ont présenté leurs notifications initiales au cours du premier mois de leur accession. Troisièmement, la stratégie et la formation relatives à l'après-accession les ont aidés à identifier des domaines prioritaires et des besoins spécifiques liés au commerce en ce qui concerne leur participation à l'OMC. Dans le cas de l'Afghanistan, cela s'est traduit par la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges, effectuée à la date de l'accession. Quatrièmement, les deux PMA ont pu obtenir un important soutien après l'accession de la part des partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris des annonces de contributions.

²⁶ Les délais d'acceptation étaient fixés au 15 juin pour le Libéria et au 30 juin pour l'Afghanistan conformément aux Protocoles d'accession adoptés par les Ministres à la dixième Conférence ministérielle de l'OMC. Les Protocoles d'accession ont été ratifiés respectivement par le parlement du Libéria le 14 juin et par celui de l'Afghanistan le 18 juin. Les instruments d'acceptation ont été déposés auprès du Directeur général par le Libéria le 14 juin et par l'Afghanistan le 29 juin. L'accession de ces deux pays à l'OMC est devenue effective 30 jours après ce dépôt, c'est-à-dire les 14 et 29 juillet, respectivement.

VII. RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX DES MEMBRES RELEVANT DE L'ARTICLE XII²⁷

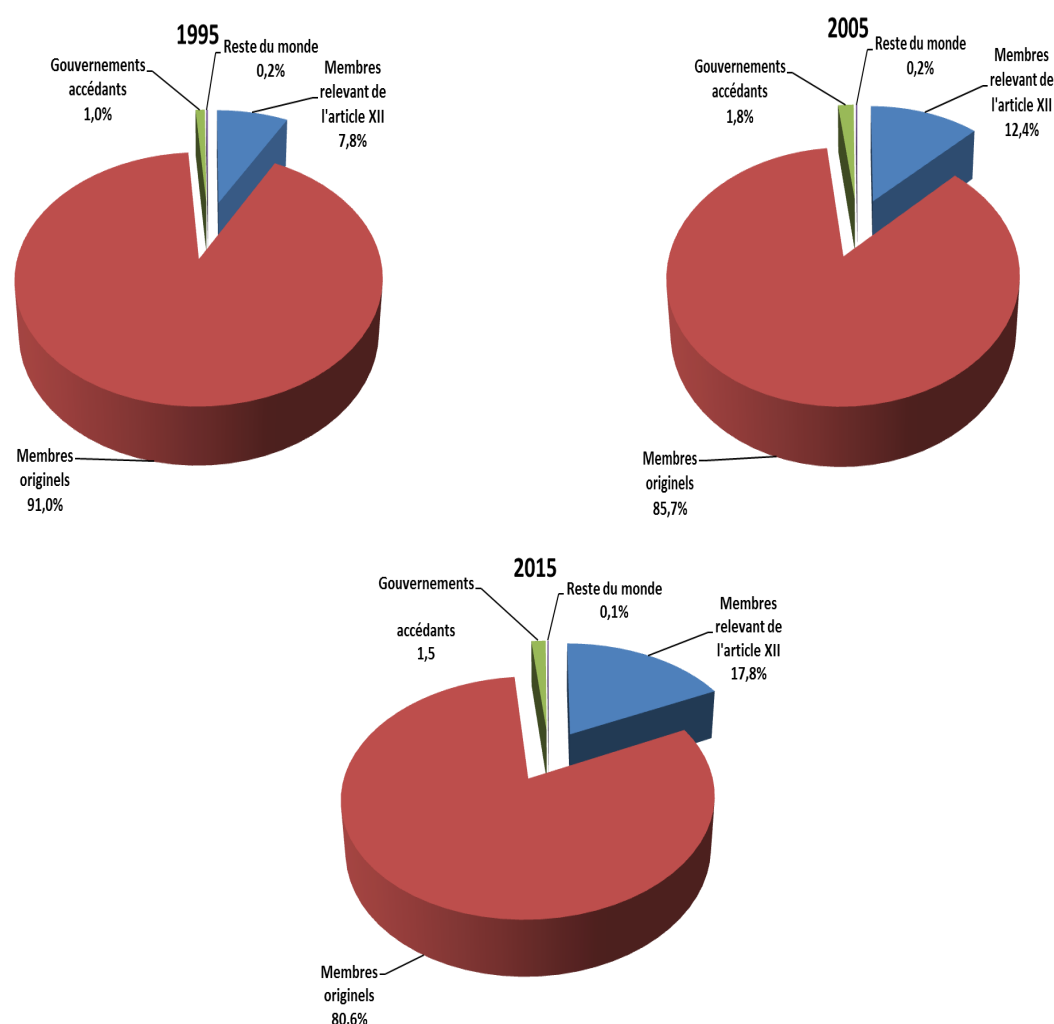
100. En 2015, le commerce mondial a connu une croissance positive, quoique modeste. Le volume des échanges mondiaux a augmenté de 2,8%, mais leur valeur nominale a chuté par rapport à 2014. La valeur en dollars du commerce mondial des marchandises a reculé de 13% par rapport à 2014, et le commerce mondial des services commerciaux a baissé de 6%.

101. Cette différence de taux de croissance s'explique principalement par les fortes fluctuations des prix des produits de base et des taux de change. Des facteurs structurels ont également été avancés pour expliquer le ralentissement global de la croissance du commerce. Parmi eux, on peut citer le manque de coordination entre les

politiques monétaires des grandes économies, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient et en Europe orientale et le recul de la demande dans les économies émergentes. Dans ce contexte, les situations individuelles révèlent une certaine diversité.

102. Le graphique 2 illustre, en trois instantanés, l'évolution des parts de marché selon la situation en matière d'accession. D'un côté, la part du commerce mondial détenue par les Membres originels a reculé, de 91% en 1995 à 86% en 2005, puis à 81% en 2015. De l'autre, la part du commerce mondial détenue par les Membres relevant de l'article XII est passée de 8% en 1995 à 12% en 2005, puis à 18% en 2015, élargissant ainsi la portée du système commercial multilatéral, qui englobe environ 98,4% des échanges mondiaux en 2015, soit 0,4% de plus que l'année précédente.

Graphique 2 – Part du commerce mondial selon la situation en matière d'accession, 1995, 2005 et 2015



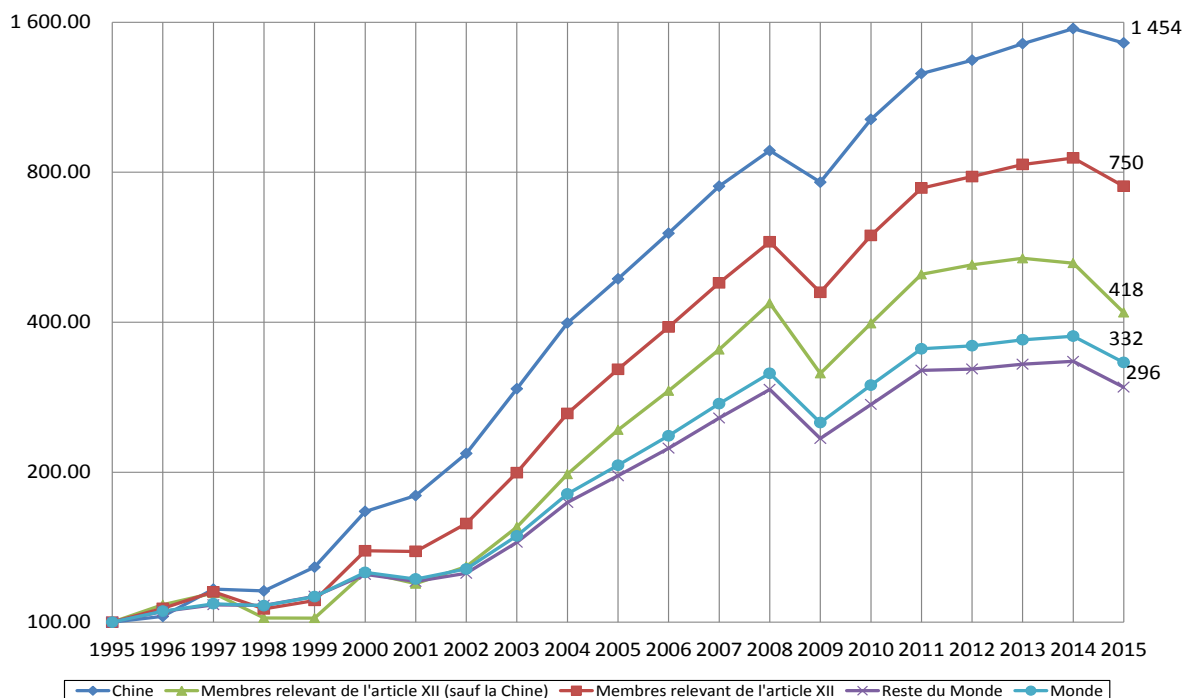
Source: Base de données statistiques de l'OMC.

²⁷ Voir l'annexe 5 du présent rapport.

103. Le graphique 3 montre que, depuis la création de l'OMC en 1995, la valeur nominale du commerce mondial des marchandises et des services commerciaux a augmenté de 232%, soit un taux de croissance annuel moyen de 6,2%. Pendant la même période, la valeur nominale du commerce des Membres relevant de l'article XII a augmenté de 650%, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,6%.

Même en excluant le Membre relevant de l'article XII le plus gros en termes de valeur des échanges (la Chine), la valeur nominale du commerce des autres Membres relevant de l'article XII a augmenté, pendant cette même période, de 318%, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,4%, c'est-à-dire une croissance plus rapide d'environ 20% que celle du commerce mondial.

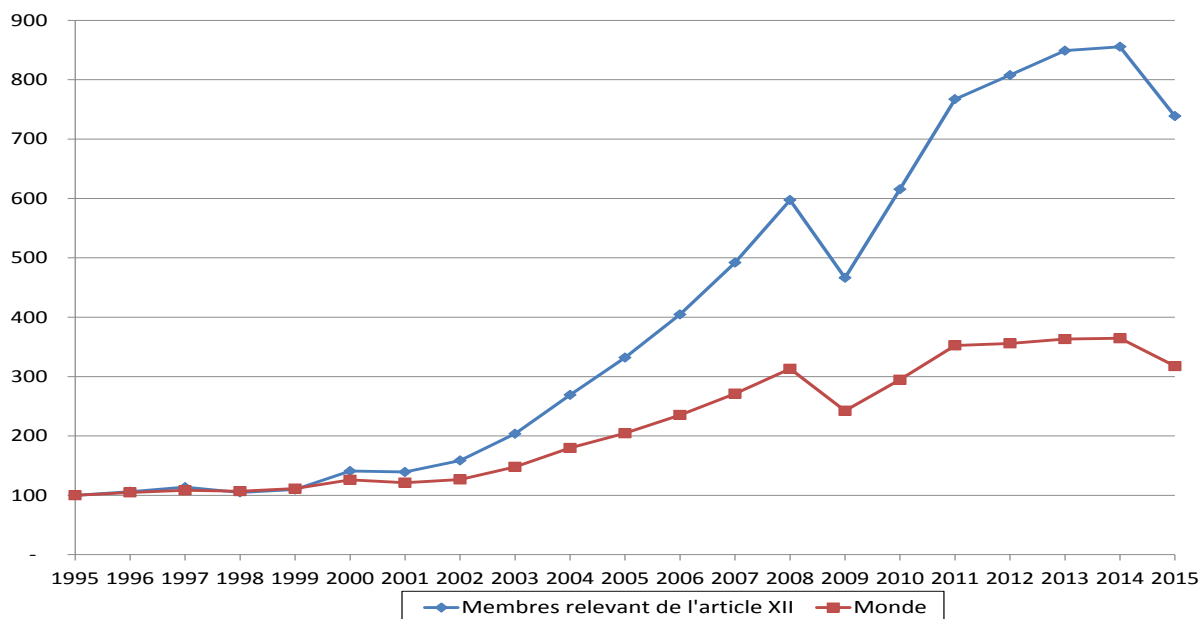
Graphique 3 – Évolution du commerce mondial en valeur nominale selon la situation en matière d'accèsion, 1995-2015



104. Globalement, les Membres relevant de l'article XII ont régulièrement enregistré une croissance rapide du commerce, supérieure à la moyenne mondiale. Les graphiques 4 et 5 montrent que, durant la période 1995-2015, la valeur nominale du commerce des marchandises et des services des Membres relevant de l'article XII a augmenté respectivement de 639% et 709%.

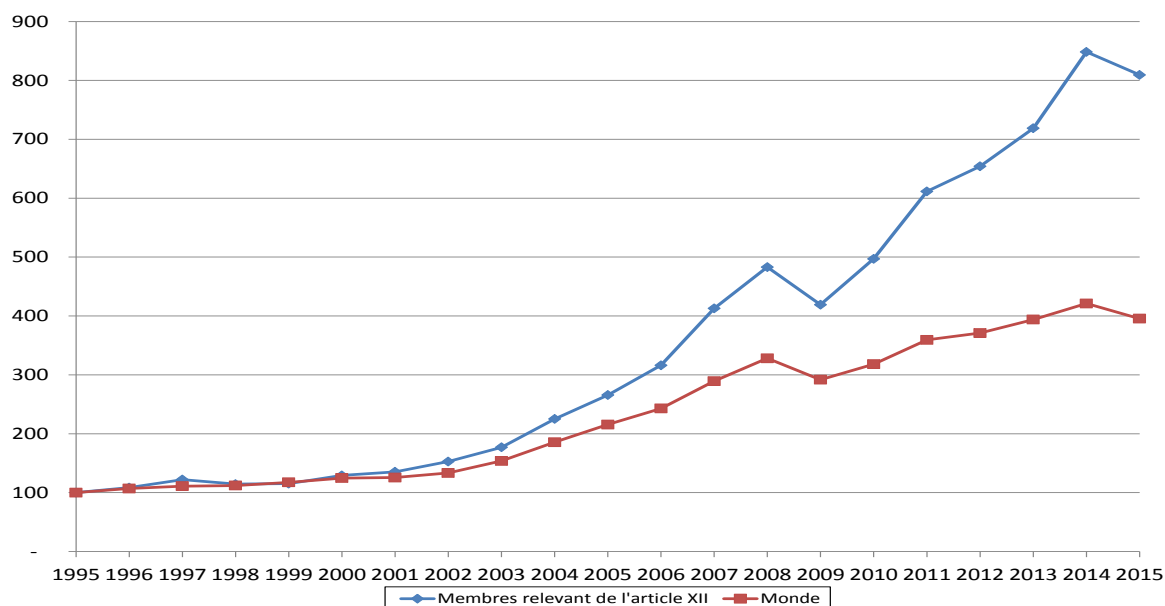
Cette a été plus rapide que celle de la valeur nominale du commerce mondial des marchandises et des services, qui a été respectivement de 218% et 295%. Même en excluant des calculs la Chine, acteur commercial majeur, la tendance demeure. En d'autres termes, la croissance du commerce des Membres relevant de l'article XII est plus rapide que celle du reste du monde.

Graphique 4 – Valeur du commerce de marchandises des Membres relevant de l'article XII, 1995-2015
(Indice, 1995 = 100)



Source: Base de données statistiques de l'OMC.

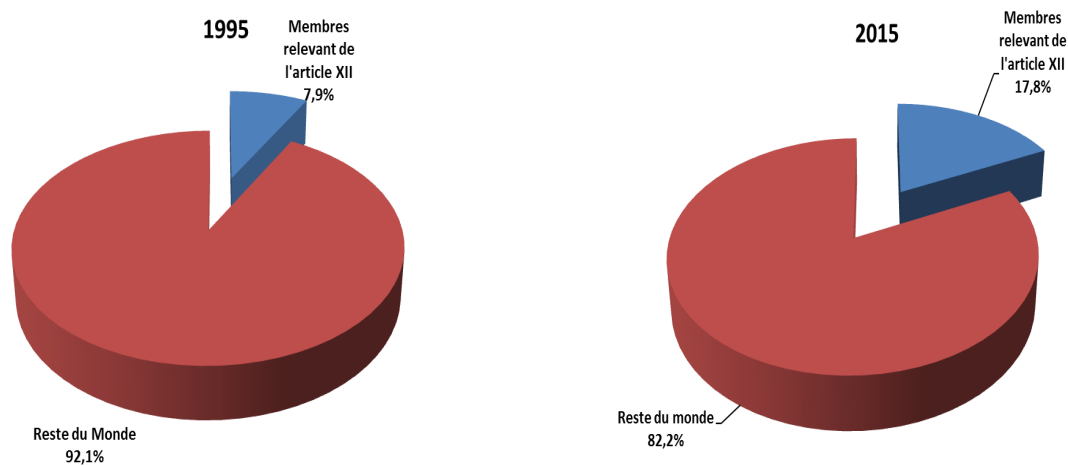
Graphique 5 – Valeur du commerce des services commerciaux des Membres relevant de l'article XII, 1995-2015
(Indice, 1995 = 100)



Source: Base de données statistiques de l'OMC.

105. Les Membres relevant de l'article XII ont aussi enregistré d'excellents résultats commerciaux pour ce qui est de leur part dans le commerce mondial de marchandises. Comme le montre le graphique 6, cette part a augmenté de manière significative, passant de 7,9% en 1995 à 17,8% en 2015.

Graphique 6 – Part du commerce mondial de marchandises des Membres relevant de l'article XII, 1995 et 2015



VIII. CONCLUSIONS – PERSPECTIVES POUR 2017

106. En tant que Directeur général de l'OMC, j'ai assisté depuis septembre 2013 à l'accession à l'Organisation de cinq Membres – Yémen, Seychelles, Kazakhstan, Libéria et Afghanistan –, dont trois sont des PMA. Ces accessions ont été l'un des meilleurs moments pour apprécier la capacité de l'Organisation d'obtenir des résultats pour les petits et les grands, en matière de développement et dans d'autres domaines complexes, grâce à des négociations multilatérales dynamiques. Les accessions à l'OMC n'ont pas seulement élargi et renforcé le système commercial multilatéral, elles ont aussi dynamisé la croissance et le développement grâce aux réformes structurelles entreprises par les Membres qui ont suivi le processus prévu à l'article XII. Nos travaux continueront d'être guidés par l'objectif stratégique de l'universalité d'une Organisation qui favorise l'inclusion, l'interdépendance et les valeurs partagées en des temps où l'incertitude et la vulnérabilité grandissent dans l'économie mondiale.

107. Sous l'inspiration du Libéria et de l'Afghanistan qui sont devenus Membre de l'OMC cette année, l'accession des PMA restera prioritaire pour les Membres de l'OMC et pour moi en tant que Directeur général en 2017. Les accessions à venir des Comores et du Soudan constitueront un axe stratégique à l'appui des objectifs fixés par les gouvernements accédants respectifs en vue d'une conclusion en 2017. Les équipes de négociation ont abordé les questions techniques de fond, avec l'aide du Secrétariat. Dans les deux cas, l'engagement politique de haut niveau s'est manifesté par la mobilisation d'un soutien de la part de divers secteurs du gouvernement pour faire avancer les négociations sur l'accession. Les gouvernements accédants ont reçu l'aide d'un large éventail de Membres de l'OMC, en plus du soutien vigoureux apporté par les Présidents respectifs. J'attends aussi avec intérêt le démarrage des processus d'accession de la Somalie et du Timor-Leste.

108. L'assistance technique et le renforcement des capacités ont fait partie intégrante de l'accession de tous les PMA. Au cours de l'année à venir, le Secrétariat redoublera d'efforts pour se coordonner et collaborer avec ses partenaires en vue de mobiliser divers types d'assistance pendant et après l'accession. Je suis particulièrement sensible au soutien apporté aux PMA dans le cadre du Programme de la Chine pour répondre aux besoins de ces pays qui concernent spécifiquement l'accession et l'après-accession. L'année 2017 marquera le quinzième anniversaire de l'adoption par le Conseil général des Lignes directrices concernant l'accession des PMA²⁸. Le Cambodge, qui est l'un des premiers PMA à avoir rejoint l'Organisation après la mise en œuvre des Lignes directrices, accueillera la prochaine table ronde de la Chine, qui sera consacrée au partage et à la promotion des meilleures pratiques pour l'accession des PMA, sur la base de l'expérience des neuf accessions de PMA conclues à ce jour. Le Programme de stages de la Chine continuera de dispenser une formation

sur le terrain à de jeunes professionnels des PMA et des gouvernements accédants pour leur permettre de démarrer leur carrière dans le domaine du commerce international.

109. Mis à part les accessions de PMA, je prévois une année bien remplie en ce qui concerne les accessions à l'OMC, qui profitera de la réactivation des travaux techniques effectués cette année. L'accession de la Bosnie-Herzégovine sera prête à franchir la ligne d'arrivée dès que les négociateurs du gouvernement accédant auront reçu pour mission de régler les quelques difficultés qui subsistent dans le domaine de l'accès au marché. Des progrès techniques peuvent être accomplis sur le fond en ce qui concerne les accessions du Bélarus et du Liban avec la participation active des Membres. En fonction des nouvelles contributions qui seront soumises pour les négociations, on attend aussi la poursuite des travaux, par les voies formelles et informelles, concernant les accessions de l'Algérie, de l'Azerbaïdjan, des Bahamas, de l'Éthiopie, de l'Iran et de la Serbie.

110. Je suis persuadé que les Membres sont prêts, avec l'aide du Secrétariat, à dialoguer avec les gouvernements accédants qui sont disposés à réaliser des réformes intérieures conformes aux règles de l'OMC et à faire les choix politiques nécessaires pour faire progresser les négociations sur leur accession. Les données semblent montrer qu'à mesure que le temps passe, les négociations sur l'accession tendent à devenir plus complexes et non plus faciles. Je pense néanmoins que les perspectives en matière de conclusion des négociations sur l'accession sont bonnes, y compris en 2017. N'oublions pas qu'en plus de renforcer les fondements du système commercial multilatéral fondé sur des règles, chaque accession peut constituer un précieux instrument pour la croissance et le développement grâce à l'adoption de réformes intérieures liées à l'accession.

111. Je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciements aux Présidents des groupes de travail, qui ont conféré une orientation et un dynamisme aux processus d'accession. Je me félicite aussi de la bonne collaboration entre les Membres et le Secrétariat, ce partenariat est essentiel pour créer un cadre solide permettant de gérer le processus d'accession à l'OMC. En tant que Directeur général, je continuerai aussi d'accorder une grande priorité aux aspects de transparence des négociations sur l'accession, qui sont conduites par les Membres. La communication en temps utile des renseignements et des signaux joue un rôle essentiel dans l'harmonisation des attentes et des actions correspondantes des Membres et des gouvernements accédants. Enfin, en association avec le personnel du Secrétariat, je reste déterminé à offrir une plate-forme permettant d'appuyer et de faciliter les travaux des gouvernements qui se sont attaqués au défi de l'accession et sont déterminés à devenir Membres de l'OMC.

²⁸ Document WT/L/508, adopté le 10 décembre 2002.

ANNEXE 1 – INDICATEURS DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA DIVISION DES ACCESSIONS POUR L'ANNÉE CIVILE 2016

Année	Réunions formelles des groupes de travail	Réunions informelles des groupes de travail/ consultations	Réunions de vérification technique	Réunions plurilatérales	Groupe informel des accessions	Assistance technique, renforcement des capacités et tables rondes de la Chine	Accessions au titre de l'article XII	Bulletins d'information	Rapport annuel du Directeur général sur les accessions	Cycle annuel d'activités de sensibilisation sur les accessions
2016	2 Azerbaïdjan (1) Comores (1)	0	0	1 Azerbaïdjan (1)	10	24	2 Libéria ¹ Afghanistan ²	10	1 (WT/ACC/28)	5 Groupe africain; Sous-Comité des PMA; GRULAC; Groupe arabe; Groupe informel des pays en développement

¹ 14 juillet 2016.² 29 juillet 2016.

ANNEXE 2 – ACCESSIONS NÉGOCIÉES AU TITRE DE L'ARTICLE XII

	Gouvernement*	Date d'accession	Rapport du Groupe de travail	Liste concernant les marchandises	Liste concernant les services	Protocole d'accession	Décision du Conseil général
1.	Équateur	21/01/1996	WT/L/77 et Corr.1	Add.1 et Corr.1, 2	Add.2	WT/ACC/ECU/6	WT/ACC/ECU/5
2.	Bulgarie	01/12/1996	WT/ACC/BGR/5 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/ACC/BGR/7	WT/ACC/BGR/6
3.	Mongolie	29/01/1997	WT/ACC/MNG/9 et Corr.1	Add.1 et Corr.1	Add.2	WT/ACC/MNG/11	WT/ACC/MNG/10
4.	Panama	06/09/1997	WT/ACC/PAN/19 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/ACC/PAN/21	WT/ACC/PAN/20
5.	République kirghize	20/12/1998	WT/ACC/KGZ/26	Add.1	Add.2	WT/ACC/KGZ/29	WT/ACC/KGZ/28
6.	Lettonie	10/02/1999	WT/ACC/LVA/32	Add.1 et Corr.1	Add.2 et Corr.1	WT/ACC/LVA/35	WT/ACC/LVA/34
7.	Estonie	13/11/1999	WT/ACC/EST/28	Add.1	Add.2	WT/ACC/EST/30	WT/ACC/EST/29
8.	Jordanie	11/04/2000	WT/ACC/JOR/33 et Corr.1	Add.1 et Corr.1, 2	Add.2	WT/ACC/JOR/35	WT/ACC/JOR/34
9.	Géorgie	14/06/2000	WT/ACC/GEO/31	Add.1	Add.2	WT/ACC/GEO/33	WT/ACC/GEO/32
10.	Albanie	08/09/2000	WT/ACC/ALB/51 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/ACC/ALB/53 et Corr.1	WT/ACC/ALB/52 et Corr.1
11.	Oman	09/11/2000	WT/ACC/OMN/26	Add.1	Add.2	WT/ACC/OMN/28	WT/ACC/OMN/27
12.	Croatie	30/11/2000	WT/ACC/HRV/59	Add.1	Add.2 et Corr.1, 2	WT/ACC/HRV/61	WT/ACC/HRV/60
13.	Lituanie	31/05/2001	WT/ACC/LTU/52	Add.1 et Corr.1	Add.2	WT/ACC/LTU/54	WT/ACC/LTU/53
14.	Moldova, République de	26/07/2001	WT/ACC/MOL/37 et Corr.4	Add.1	Add.2	WT/ACC/MOL/40	WT/ACC/MOL/39
15.	Chine	11/12/2001	WT/ACC/CHN/49 et Corr.1 WT/MIN(01)/3	Add.1 Add.1	Add.2 Add.2	WT/L/432	WT/L/432
16.	Taipei chinois	01/01/2002	WT/ACC/TPKM/18 WT/MIN(01)/4	Add.1 Add.1	Add.2 Add.2	WT/L/433	WT/L/433
17.	Arménie	05/02/2003	WT/ACC/ARM/23 et Corr.1	Add.1	Add.2	WT/L/506	WT/L/506
18.	Ex-République yougoslave de Macédoine	04/04/2003	WT/ACC/807/27	Add.1	Add.2	WT/L/494	WT/L/494
19.	Népal	23/04/2004	WT/ACC/NPL/16	Add.1	Add.2	WT/MIN(03)/19	WT/MIN(03)/19
20.	Cambodge	13/10/2004	WT/ACC/KHM/21	Add.1	Add.2	WT/MIN(03)/18	WT/MIN(03)/18
21.	Arabie saoudite, Royaume d'	11/12/2005	WT/ACC/SAU/61	Add.1	Add.2	WT/L/627	WT/L/627
22.	Viet Nam	11/01/2007	WT/ACC/VNM/48	Add.1	Add.2	WT/L/662	WT/L/662
23.	Tonga	27/07/2007	WT/ACC/TON/17 WT/MIN(05)/4	Add.1	Add.2	WT/L/644	WT/L/644
24.	Ukraine	16/05/2008	WT/ACC/UKR/152	Add.1	Add.2	WT/L/718	WT/L/718
25.	Cabo Verde	23/07/2008	WT/ACC/CPV/30	Add.1	Add.2	WT/L/715	WT/L/715
26.	Monténégro	29/04/2012	WT/ACC/CGR/38 WT/MIN(11)/7	Add.1	Add.2	WT/L/841	WT/MIN(11)/28 WT/L/841
27.	Samoa	10/05/2012	WT/ACC/SAM/30 WT/MIN(11)/1	Add.1	Add.2	WT/L/840	WT/MIN(11)/27 WT/L/840
28.	Fédération de Russie	22/08/2012	WT/ACC/RUS/70 WT/MIN(11)/2	Add.1	Add.2	WT/L/839	WT/MIN(11)/24 WT/L/839
29.	Vanuatu	24/08/2012	WT/ACC/VUT/17	Add.1	Add.2	WT/L/862	WT/L/823
30.	République démocratique populaire lao	02/02/2013	WT/ACC/LAO/45	Add.1	Add.2	WT/L/865	WT/L/865
31.	Tadjikistan	02/03/2013	WT/ACC/TJK/30	Add.1	Add.2	WT/L/872	WT/L/872
32.	Yémen	26/06/2014	WT/ACC/YEM/42	Add.1	Add.2	WT/MIN(13)/24 WT/L/905	WT/MIN(13)/24 WT/L/905
33.	Seychelles, République des	26/04/2015	WT/ACC/SYC/64	Add.1	Add.2	WT/L/944	WT/L/944
34.	Kazakhstan	30/11/2015	WT/ACC/KAZ/93	Add.1	Add.2	WT/L/957	WT/L/957
35.	Libéria	14/07/2016	WT/ACC/LBR/23	Add.1	Add.2	WT/MIN(15)/38 WT/L/973	WT/MIN(15)/38 WT/L/973
36.	Afghanistan	29/07/2016	WT/ACC/AFG/36	Add.1	Add.2	WT/MIN(15)/39 WT/L/974	WT/MIN(15)/39 WT/L/974

* Classement en fonction de la date d'accession

ANNEXE 3 – PRÉSIDENTS DES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ACCESSION À L'OMC

N°	Gouvernement	Date d'établissement du Groupe de travail	Président(e) du Groupe de travail*	En poste à Genève (O/N)
1.	Algérie	17 juin 1987	S.E. M. Gustavo Miguel Vanerio <u>Balbela</u> (Uruguay)	O
2.	Andorre	22 octobre 1997	Poste vacant	
3.	Azerbaïdjan	16 juillet 1997	S.E. M. Walter <u>Werner</u> (Allemagne)	O
4.	Bahamas	18 juillet 2001	S.E. M. Wayne <u>McCook</u> (Jamaïque)	O
5.	Bélarus	27 octobre 1993	Poste vacant	
6.	Bhoutan	6 octobre 1999	S.E. M. Thomas <u>Hainoczi</u> (Autriche)	O
7.	Bosnie-Herzégovine	15 juillet 1999	S.E. M. Rajmund <u>Kiss</u> (Hongrie)	O
8.	Comores, Union des	9 octobre 2007	S.E. M. Luis Enrique <u>Chávez Basagoitia</u> (Pérou)	O
9.	Guinée équatoriale	5 février 2008	Poste vacant	
10.	Éthiopie	10 février 2002	S.E. M. Steffen <u>Smidt</u> (Danemark)	N
11.	Iran	26 mai 2005	Poste vacant	
12.	Iraq	13 décembre 2004	S.E. M. Omar <u>Hilale</u> (Maroc)	N
13.	République libanaise	14 avril 1999	M. Jean-Paul <u>Thuillier</u> (France)	O
14.	Libye	27 juillet 2004	M. Victor <u>Echevarría Ugarte</u> (Espagne)	N
15.	Sao Tomé-et-Principe	26 mai 2005	Poste vacant	
16.	Serbie	15 février 2005	S.E. Mme Marie-Claire <u>Swärd Capra</u> (Suède)	N
17.	Soudan	25 octobre 1994	M. Ryosuke <u>Kuwana</u> (Japon)	O
18.	République arabe syrienne	4 mai 2010	Poste vacant	
19.	Ouzbékistan	21 décembre 1994	S.E. M. Seokyoung <u>Choi</u> (Corée)	N

* Au 2 décembre 2016.

ANNEXE 4 – DURÉE DES ACCESSIONS MENÉES À TERME

N°	Membre relevant de l'article XII	Date d'établissement du Groupe de travail	Date d'accession	Durée totale du processus d'accession
1	Afghanistan*	12/2004	07/2016	11 ans et 7 mois
2	Albanie	12/1992	09/2000	7 ans et 9 mois
3	Arménie	12/1993	02/2003	9 ans et 2 mois
4	Bulgarie	11/1986	12/1996	10 ans et 1 mois
5	Cabo Verde*	07/2000	07/2008	8 ans
6	Cambodge*	12/1994	10/2004	9 ans et 10 mois
7	Chine	03/1987	12/2001	14 ans et 9 mois
8	Croatie	10/1993	11/2000	7 ans et 1 mois
9	Équateur	09/1992	01/1996	3 ans et 4 mois
10	Estonie	03/1994	11/1999	5 ans et 8 mois
11	Géorgie	07/1996	06/2000	3 ans et 11 mois
12	Jordanie	01/1994	04/2000	6 ans et 3 mois
13	Kazakhstan	02/1996	11/2015	19 ans et 9 mois
14	République kirghize	04/1996	12/1998	2 ans et 8 mois
15	RDP lao*	02/1998	02/2013	15 ans
16	Lettonie	12/1993	02/1999	5 ans et 2 mois
17	Libéria*	12/2007	07/2016	8 ans et 7 mois
18	Lituanie	02/1994	05/2001	7 ans et 3 mois
19	Moldova, République de	12/1993	07/2001	7 ans et 7 mois
20	Mongolie	10/1991	01/1997	5 ans et 3 mois
21	Monténégro	02/2005	04/2012	7 ans et 2 mois
22	Népal*	06/1989	04/2004	14 ans et 10 mois
23	Oman	06/1996	11/2000	4 ans et 5 mois
24	Panama	10/1991	09/1997	5 ans et 11 mois
25	Fédération de Russie	07/1993	08/2012	19 ans et 1 mois
26	Samoa*	07/1998	05/2012	13 ans et 10 mois
27	Arabie saoudite, Royaume d'	07/1993	12/2005	12 ans et 5 mois
28	Seychelles	07/1995	04/2015	19 ans et 9 mois
29	Taipei chinois	09/1992	01/2002	9 ans et 4 mois
30	Tadjikistan	07/2001	03/2013	11 ans et 8 mois
31	Ex-République yougoslave de Macédoine	12/1994	04/2003	8 ans et 4 mois
32	Tonga	11/1995	07/2007	11 ans et 8 mois
33	Ukraine	12/1993	05/2008	14 ans et 5 mois
34	Vanuatu*	07/1995	08/2012	17 ans et 1 mois
35	Viet Nam	01/1995	01/2007	12 ans
36	Yémen*	07/2000	06/2014	13 ans et 11 mois

Moyenne générale	10 ans et 2 mois
Accessions de PMA	12 ans et 6 mois
Accessions de pays autres que des PMA	9 ans et 4 mois

* Pays les moins avancés (PMA). Cabo Verde et le Samoa ont accédé à l'OMC en tant que PMA. Ils sont sortis de cette catégorie respectivement en 2007 et en 2014.

ANNEXE 5 – SECTION VII – DONNÉES RELATIVES AUX RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Tableau 1 – Valeur du commerce des marchandises et variation en glissement annuel, en %: 1995-2015
(Billion dollars and percentage)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Membres relevant de l'article XII	Valeur	857	911	899	941	1,208	1,194	1,360	1,746	2,307	2,845	3,469	4,217	5,122	3,998	5,278	6,577	6,926	7,280	7,335	6,334	
	Variation en glissement annuel, en %		6.2%	7.1%	-7.8%	4.6%	28.4%	-1.1%	13.9%	28.4%	32.1%	23.3%	21.9%	21.5%	21.5%	-21.9%	32.0%	24.6%	5.3%	5.1%	0.8%	-13.6%
Monde	Valeur	10,453	10,953	11,331	11,186	11,645	13,183	12,679	13,242	15,459	18,797	21,379	24,592	28,553	32,732	25,337	30,812	36,841	37,201	37,959	38,099	33,207
	Variation en glissement annuel, en %		4.8%	3.5%	-1.3%	4.1%	13.2%	-3.8%	4.4%	16.7%	21.6%	13.7%	15.0%	15.3%	15.4%	-22.6%	21.6%	19.6%	1.0%	2.0%	0.4%	-12.8%

Source: Base de données statistiques de l'OMC.

Tableau 2 – Valeur du commerce des services commerciaux* et variation en glissement annuel, en %: 1995-2015
(Billion dollars and percentage)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Membres relevant de l'article XII	Valeur	155	168	189	177	179	200	210	237	274	349	412	490	640	749	650	771	948	1,014	1,114	1,315	1,255
	Variation en glissement annuel, en %		8.6%	12.5%	-6.3%	0.7%	12.1%	4.7%	12.9%	15.8%	27.2%	18.0%	19.0%	30.6%	17.0%	-13.2%	18.6%	23.0%	7.0%	9.9%	18.1%	-4.6%
Monde	Valeur	2,369	2,536	2,629	2,653	2,784	2,955	2,975	3,159	3,644	4,396	5,107	5,752	6,852	7,770	6,909	7,535	8,512	8,787	9,329	9,977	9,366
	Variation en glissement annuel, en %		7.1%	3.7%	0.9%	4.9%	6.1%	0.7%	6.2%	15.4%	20.6%	16.2%	12.6%	19.1%	13.4%	-11.1%	9.0%	13.0%	3.2%	6.2%	7.0%	-6.1%

* À partir de 2005, la valeur des services commerciaux est établie sur la base d'une nouvelle classification des services dans la balance des paiements (BPM 6). Les chiffres ne sont donc pas directement comparables à ceux des années précédentes.

Source: Base de données statistiques de l'OMC.

ANNEXE 6 – GESTION DES ACCESSIONS

Tableau 1 – Composition des Groupes de travail de l'accession

	Groupe de travail de l'accession	Code	Secrétaire	Cosecraire	Directeur/appui administratif
Maika Oshikawa, Fonctionnaire en charge pendant le congé spécial sans traitement de Chiedu Osakwe, Directeur (jusqu'au 30 juin 2017)					
1.	Algérie	DZA	Sekkate	Beslać <i>Soumare</i>	Tandara-Stenier
2.	Andorre	AND	accessions@wto.org – pas d'activité		
3.	Azerbaïdjan	AZE	Bratanov	Varyanik <i>Aslani</i>	Letsko
4.	Bahamas	BHS	Lee	Varyanik	Tandara-Stenier
5.	Bélarus	BLR	Bratanov	Sekkate Varyanik <i>Aslani</i>	Letsko
6.	Bhoutan*	BTN	Lee	<i>Malavoloneque</i>	Tandara-Stenier
7.	Bosnie-Herzégovine	BIH	Beslać	<i>Soumare</i>	Tandara-Stenier
8.	Comores*	COM	Sekkate	Beslać <i>Soumare</i>	Tandara-Stenier
9.	Guinée équatoriale*	GNQ	Beslać	<i>Malavoloneque</i>	Letsko
10.	Éthiopie*	ETH	Chemutai	<i>Malavoloneque</i>	Letsko
11.	Iran	IRN	Varyanik	Bratanov <i>Aslani</i>	Tandara-Stenier
12.	Iraq	IRQ	Varyanik	Lee	Letsko
13.	République libanaise	LBN	Varyanik	Chemutai <i>Aslani</i>	Letsko
14.	Libye	LBY	Sekkate	<i>Malavoloneque</i>	Letsko
15.	Sao Tomé-et-Principe*	STP	Bratanov	<i>Malavoloneque</i>	Letsko
16.	Serbie	SRB	Beslać	Varyanik	Tandara-Stenier
17.	Soudan*	SDN	Lee	Chemutai <i>Malavoloneque</i>	Tandara-Stenier
18.	République arabe syrienne	SYR	Beslać	<i>Soumare</i>	Letsko
19.	Ouzbékistan	UZB	Lee	<i>Aslani</i>	Letsko

Manifestations d'intérêt/Mandats d'observation

	Pays	Code	Responsable du point de contact	Coresponsable du point de contact	Directeur/appui administratif
1.	Curaçao	CUW	Beslać	<i>Soumare</i>	Tandara-Stenier
2.	Kosovo	KOS	Beslać	<i>Soumare</i>	Tandara-Stenier
3.	Palestine	PSE	Lee	<i>Soumare</i>	Tandara-Stenier
4.	Somalie* ¹	SOM	Sekkate	<i>Malavoloneque</i>	Tandara-Stenier
5.	Soudan du Sud* ²	SSD	Chemutai	<i>Malavoloneque</i>	Letsko
6.	Timor-Leste* ³	TLS	Varyanik	<i>Malavoloneque</i>	Letsko
7.	Turkménistan	TKM	Beslać	<i>Aslani</i>	Letsko

* Pays les moins avancés (PMA).

¹ Demande reçue le 12 décembre 2015, en attente d'une déclaration relative au régime de commerce extérieur.

² Demande distribuée (WT/L/852), mais non encore examinée par le Conseil général.

³ Demande reçue le 9 avril 2015, en attente d'une déclaration relative au régime de commerce extérieur.

Tableau 2 – Tâches effectuées en dehors du Groupe de travail

Tâche	Responsable du point de contact	Coreponsable du point de contact	Directeur/appui administratif
Représentant le Directeur	Oshikawa		Tandara-Stenier
Rapports annuels du Directeur général sur les accessions à l'OMC	Varyanik (à partir de 2016)	Chemutai	Tandara-Stenier
Groupe informel des accessions	Bratanov (Secrétaire du GIA)	Chemutai	Tandara-Stenier
Bulletin d'information sur les accessions-	Chemutai	Bratanov	Tandara-Stenier
Activités annuelles de sensibilisation	Sekkate	Lee	Letsko
Point de contact pour l'assistance technique	Lee	Sekkate	Tandara-Stenier
Soutien après l'accession	Lee/Varyanik	<i>Soumare</i>	Letsko
Programme de la Chine/ Responsable des stagiaires de la Division des accessions	Beslać	Lee	Tandara-Stenier
Programme de la Chine / Responsable des tables rondes	Chemutai	-	Tandara-Stenier
Projet OMC-Chine Réduction des coûts du commerce	Chemutai	<i>Malavoloneque</i>	Letsko
Responsable du point de contact pour les PMA	Sekkate	<i>Soumare</i>	Letsko
Responsable du point de contact pour l'Asie centrale	Lee	<i>Aslani</i>	Letsko
Bases de données:			
Base de données sur les engagements pris dans le cadre des accessions (ACDB)	Sekkate	<i>Soumare</i>	Letsko
Registre de l'accès aux marchés	Sekkate	Varyanik	Letsko
Portail d'information sur les accessions (AIP)	Beslać	<i>Soumare</i>	Letsko
Résultats commerciaux des Membres relevant de l'article XII	Sekkate	Chemutai	Tandara-Stenier
Mise à jour du site Web sur les accessions	Secrétaires des groupes de travail	Cosecrétaires des groupes de travail	Tandara-Stenier Letsko
Gestion des connaissances et de l'information	Beslać	<i>Soumare</i>	Letsko
Fonction de suivi à la Division des accessions	Tandara-Stenier	Letsko	Tandara-Stenier
Plan de résultats annuel pour les accessions	Sekkate	Beslać	Tandara-Stenier
Retraite sur les accessions	Beslać	<i>Soumare</i>	Tandara-Stenier
Projet de livre sur les accessions	Beslać	Chemutai	Tandara-Stenier

PERSONNEL DE LA DIVISION DES ACCESSIONS:

- Directeur;
- Six administrateurs;
- Deux directeurs administratifs; et
- Quatre stagiaires du Programme de la Chine pour les PMA et les accessions, en alternance.



WTO OMC

Restez connecté



 Follow @WTO

 Tweet #WTOaccessions